

ÉDITORIAL

Eau : Avons-nous échoué à prévoir ?

DIMANCHE 04 AU SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 | N° 1542 | EDITION NUMERIQUE

ALLOCATIONS DE MAUVAIS TEMPS À RODRIGUES

DES MORTS ET DES BÉNÉFICIAIRES

« FANTÔMES » SUR LA LISTE ?

● Des gardes-pêche
interrogés par la FCC
cette semaine

ILLUSTRATION

Trafic de cocaïne à Madagascar 15 ans de prison pour trois Mauriciens

● Ferry accuse
la police de
« haute
trahison »



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

SBM TRAIL

18-30 yrs

31 Oct
2026

6 | 12 km

L'Embrasure, Le Morne

Registrations
are now open

207 0111 | sbm@sbmgroup.mu

Terms and Conditions apply.

ÉDITORIAL

Avons-nous échoué à prévoir ?

À chaque période sèche, le même rituel recommence. Nous scrutons le ciel, surveillons les pourcentages de remplissage des réservoirs et espérons quelques jours de fortes pluies. Puis, lorsque les niveaux remontent, l'inquiétude disparaît progressivement. Jusqu'à la prochaine alerte. Mais cette fois, une question mérite d'être posée sans détour : avons-nous échoué à prévoir ?

Mare-aux-Vacoas était à 37,6 % de sa capacité au 27 septembre. La Central Water Authority estime que, si la tendance se poursuit, le principal réservoir du pays pourrait atteindre son seuil critique de 20 % vers la fin novembre. Quelque 150 000 consommateurs dépendent directement de cette ressource dans les Plaines-Wilhems, à Moka et dans une partie de Rivière-Noire. Ce ne sont plus de simples statistiques. C'est un avertissement. Le changement climatique n'est plus une théorie réservée aux conférences internationales. Il s'exprime désormais dans notre quotidien : saisons perturbées, chaleur plus intense, précipitations irrégulières et périodes sèches prolongées. El Niño vient encore accentuer cette vulnérabilité. Mais précisément : puisque nous savons tout cela, pourquoi sommes-nous encore aussi dépendants du prochain épisode pluvieux ? Il serait trop facile de tout mettre sur le dos du climat. On ne peut pas empêcher une sécheresse. On peut, en revanche, préparer un pays à y résister. C'est là que notre modèle doit être interrogé.

Pendant longtemps, nous avons considéré l'eau comme une ressource presque acquise. On ouvre le robinet, elle coule. Cette certitude appartient peut-être déjà au passé. Nous devons désormais considérer l'eau comme une infrastructure stratégique, au même titre que l'énergie, les routes ou les télécommunications. Cela signifie d'abord arrêter de chercher une solution miracle. Le dessalement peut faire partie de la réponse, mais il est coûteux et énergivore. La récupération des eaux pluviales peut soulager le réseau, mais elle dépend précisément de la pluie. Les forages peuvent fournir un appoint, mais les nappes phréatiques ne sont pas inépuisables. Construire davantage de réservoirs n'a de sens que si les précipitations permettent de les remplir. La réponse doit donc être un bouquet de solutions. Singapour a fait de la réutilisation de l'eau un pilier de sa sécurité hydrique.

Israël a développé simultanément des salement, recyclage et irrigation efficiente. Malte, autre territoire insulaire confronté à des ressources naturelles limitées, s'appuie également sur le des salement. Pourquoi Maurice ne lancerait-elle pas son propre plan de sécurité hydrique sur vingt ans ? Il pourrait commencer par une mesure simple : rendre progressivement obligatoire la récupération des eaux pluviales dans les nouvelles constructions d'une certaine taille. Une maison, un immeuble, une usine ou un centre commercial pourrait disposer d'un circuit destiné à l'arrosage, au nettoyage ou à d'autres usages ne nécessitant pas forcément de l'eau potable.

Deuxième chantier : réutiliser davantage l'eau que nous avons déjà payée pour traiter. Les eaux usées correctement traitées peuvent servir à certains usages agricoles, industriels et paysagers au lieu de mobiliser systématiquement de l'eau potable. Troisième urgence : les pertes du réseau. Avant de chercher toujours plus d'eau, il faut s'assurer que celle que nous possédons arrive effectivement jusqu'au consommateur. Chaque fuite importante réparée représente une ressource supplémentaire sans construire un seul nouveau réservoir. Et puis, oui, il faut étudier sérieusement le dessalement.

Pas dans la panique lorsque Mare-aux-Vacoas approche de 20 %, mais froidement : coûts, capacité, consommation énergétique, implantation, énergie solaire, impact environnemental et possibilités de distribution. Enfin, nous avons tous une responsabilité. On ne peut pas réclamer des milliards de roupies d'investissements publics et continuer parallèlement à utiliser de l'eau potable comme si elle était illimitée. Cette crise doit donc provoquer autre chose que des restrictions. Elle doit provoquer un changement de culture. Notre véritable richesse n'est pas seulement l'eau disponible aujourd'hui. C'est notre capacité à garantir celle de demain.

Nous sommes une île. La mer nous entoure, mais elle ne coule pas de nos robinets. La pluie tombe, mais de manière de moins en moins prévisible. Nous ne maîtrisons ni la pluie ni le climat. Ce que nous maîtrisons encore, c'est notre capacité à prévoir. Et si, dans dix ans, nous nous retrouvons encore à regarder désespérément le ciel en attendant que nos réservoirs se remplissent, nous ne pourrions plus dire que nous ne savions pas.

TRIBUNE

Ce qui se passe en France doit nous interpeller

Nous avons presque tous un proche en France. Un enfant qui y étudie, un frère, une sœur, un cousin, un ami qui y travaille ou qui y a construit sa vie. Alors lorsque des images de lycées bloqués, d'incendies, d'affrontements et d'interpellations nous parviennent, il est difficile de les regarder avec indifférence.

Ce qui se passe actuellement dans plusieurs villes françaises doit nous interpeller.

Tout avait pourtant commencé autour de revendications qui méritent d'être entendues. Des lycéens réclament davantage de moyens pour l'éducation, le remplacement des enseignants absents, des classes moins chargées, de meilleures infrastructures et dénoncent également la pression liée à Parcoursup. Le mouvement a ensuite pris une ampleur considérable. Des centaines d'établissements ont été perturbés et, le 1er octobre, les autorités françaises ont fait état de 1 949 interpellations et de 305 policiers et gendarmes blessés. Des violences et des dégradations ont également été constatées. Il faut cependant garder une distinction essentielle : manifester n'est pas casser.

Une démocratie doit permettre à sa jeunesse de contester, de questionner les décisions publiques et de réclamer de meilleures conditions d'éducation. Mais lorsque la colère bascule dans la destruction, lorsque des établissements scolaires ou des biens publics deviennent des cibles, la revendication risque de disparaître derrière la violence.

Et c'est précisément la leçon que nous devrions retenir chez nous. Notre jeunesse aussi aura des frustrations. Elle en a déjà. Coût de la vie, accès à l'emploi, logement, éducation, environnement, avenir professionnel : les raisons de questionner la société ne manqueront jamais.

Nous ne devons surtout pas répondre à ces frustrations en demandant aux jeunes de se taire. Ce serait la pire réponse. Nous devons au contraire créer davantage d'espaces où ils peuvent parler avant que la frustration ne devienne colère : conseils d'élèves réellement écoutés, associations étudiantes responsables, débats dans les établissements,

consultations publiques, rencontres régulières avec les décideurs. Il faut apprendre très tôt que contester fait partie de la démocratie, mais que la violence ne remplace jamais un argument.

Les autorités ont également leur responsabilité. Une jeunesse qui a le sentiment de parler dans le vide finit par hausser le ton.

Gouverner, ce n'est donc pas seulement intervenir lorsque la rue s'embrase. C'est savoir écouter suffisamment tôt pour éviter d'en arriver là. Les parents ont leur rôle. Les enseignants aussi. Les médias également. Nous devons enseigner à nos jeunes que les réseaux sociaux peuvent amplifier une colère en quelques heures, transformer un incident local en mouvement national et parfois brouiller la frontière entre information, émotion et provocation. Mais gardons-nous d'une autre dérive : regarder la France et conclure que toute mobilisation de jeunes serait dangereuse. Ce serait une erreur.

Une jeunesse silencieuse n'est pas nécessairement une jeunesse satisfaite. Ce dont un pays a besoin, c'est d'une jeunesse capable de s'engager sans détruire, de contester sans haïr, de manifester sans basculer dans la violence. La France traverse aujourd'hui une séquence qui lui appartient et dont les causes sont multiples. Il ne s'agit donc pas de prétendre que la même situation se reproduira ici. Il s'agit d'en tirer une leçon. N'attendons jamais que les premiers feux soient allumés pour demander pourquoi les jeunes sont en colère.

Écoutons-les avant. Donnons-leur des lieux pour débattre, des institutions auxquelles ils peuvent faire confiance et surtout la conviction que leur voix peut être entendue sans avoir besoin de casser une vitre ou d'affronter un policier.

Car le meilleur moyen d'éviter les dérives que nous observons ailleurs n'est pas d'empêcher la jeunesse de s'exprimer. C'est de lui apprendre que la démocratie lui donne quelque chose de beaucoup plus puissant que la violence : une voix.

Allocations de mauvais temps : morts et « bénéficiaires fantômes » sur les listes ?

● Des gardes-pêche interrogés « under warning » par les enquêteurs de la FCC cette semaine

Des allocations versées à des personnes non admissibles ? Des bénéficiaires fictifs, voire décédés, sur les listes ? Des contrôles contournés ? La FCC passe le système au crible. Selon le JDD, une dizaine de personnes, dont des gardes-pêche, devraient être interrogées « under warning » cette semaine. Jusqu'où remonteront les enquêteurs ?

À l'approche des élections à Rodrigues, un parfum de soupçons plane sur le système des allocations de mauvais temps destinées aux pêcheurs. La Financial Crimes Commission (FCC) s'intéresse désormais de près à de possibles irrégularités dans l'attribution de ces fonds publics et aux mécanismes de contrôle entourant les bénéficiaires. Selon les informations du Journal du Dimanche (JDD), une dizaine de personnes devraient être interrogées « under warning » cette semaine, parmi lesquelles des gardes-pêche. Au cœur des vérifications : des allocations auraient-elles été versées à des personnes qui ne remplissaient pas les critères requis ? Des contrôles auraient-ils été contournés ou facilités ?

L'affaire pourrait surtout dépasser quelques cas isolés. Notre confrère Kozé Rodrigues évoque l'existence présumée d'un « cercle » qui aurait accaparé le système. Registres, cartes de pêcheur, listes de bénéficiaires et paiements devraient désormais être passés au crible afin de déterminer l'ampleur réelle des anomalies présumées et d'établir si plusieurs intervenants ont pu agir de concert.

Qui se cache derrière les « bénéficiaires fantômes » ?

L'un des aspects les plus sensibles du dossier concerne l'identité des bénéficiaires. Selon les informations recueillies par le JDD, des allocations auraient été versées au nom de personnes décédées. Des cas de bénéficiaires qui n'exerceraient pas réellement le métier de pêcheur sont également signalés. La FCC devra vérifier ces informations en



confrontant les listes de paiements aux données d'état civil, aux dossiers individuels des pêcheurs et aux registres utilisés pour déterminer leur admissibilité aux allocations. À ce stade, il appartient à l'enquête d'établir si ces paiements ont effectivement été effectués, pendant quelle période et dans quelles circonstances.

Des cartes estampillées sans présence du pêcheur ?

Les investigations portent également sur le système d'identification et de suivi des pêcheurs. Affectés aux différentes régions, les gardes-pêche jouent un rôle central dans ce dispositif de contrôle. Ils assurent notamment le suivi de l'activité des pêcheurs et consignent les informations relatives à leur présence et à leurs sorties en mer. Ces données permettent ensuite aux services compétents de vérifier leur situation et leur admissibilité aux allocations de mauvais temps. Ces données peuvent intervenir dans le traitement des allocations accordées lorsque les conditions météorologiques empêchent les sorties en mer. Or, plusieurs témoignages font état de cartes de pêcheur qui auraient été estampillées alors que leurs titulaires n'exerçaient pas régulièrement une ac-

tivité de pêche. D'autres informations évoquent des cartes qui auraient été regroupées, récupérées par des tiers puis présentées pour estampillage sans que leurs titulaires soient nécessairement présents.

Des gardes-pêche appelés à s'expliquer

L'interrogatoire de certains gardes-pêche est considéré comme primordial pour la suite de l'enquête. Leur rôle retient particulièrement l'attention de la FCC en raison de leur intervention dans le dispositif de contrôle et de suivi des pêcheurs. Les enquêteurs chercheraient notamment à déterminer si des cartes ont pu être estampillées en l'absence de leurs titulaires et si de telles pratiques auraient permis à certaines personnes de continuer à apparaître comme admissibles aux allocations de mauvais temps. Les auditions prévues cette semaine devraient permettre à la FCC de confronter les explications des personnes concernées aux documents administratifs et financiers déjà recueillis.

Interrogés dans le cadre de notre enquête, certains pêcheurs préfèrent ne pas piper mot sur les irrégularités présumées entourant les allocations de mauvais temps. D'autres acceptent

Rs 800 par jour de mauvais temps

À Rodrigues comme à Maurice, l'allocation de mauvais temps (Bad Weather Allowance) est destinée aux pêcheurs artisanaux enregistrés qui ne peuvent pas prendre la mer en raison de mauvaises conditions météorologiques. Le montant de l'allocation est de Rs 800 par jour de mauvais temps pour le pêcheur remplissant les critères d'admissibilité.

Le principe est précis : le bénéficiaire doit être enregistré comme pêcheur et détenir une carte valide. Son activité et sa présence font l'objet de contrôles. Une journée de mauvais temps est déterminée en fonction de l'état de la mer et des informations météorologiques officielles. Le paiement est effectué pour les journées reconnues comme impropres à la pêche, sous réserve que le pêcheur remplisse les conditions prévues.

C'est précisément cette chaîne de contrôle qui intéresse aujourd'hui les enquêteurs à Rodrigues : identité du bénéficiaire, carte de pêcheur, activité réelle, présence enregistrée, journées déclarées de mauvais temps et paiements effectués. À Rs 800 par jour et par bénéficiaire, d'éventuelles inscriptions fictives ou des paiements effectués au nom de personnes non admissibles pourraient rapidement représenter des sommes importantes lorsque les versements sont cumulés sur plusieurs mois ou plusieurs années.

de parler, mais avec beaucoup de prudence et, pour certains, sous couvert d'anonymat, « tout est possible », lâche l'un d'eux. Un autre pêcheur affirme que les pratiques aujourd'hui évoquées ne seraient pas récentes et qu'elles seraient connues depuis longtemps dans certains milieux. Cette affaire est suivie de près aussi bien à Rodrigues qu'à Port-Louis.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Affaire Govind-Chimajee : Ashley Rose et d'autres suspects toujours recherchés

Deux mois après le début des investigations, l'enquête se poursuit entre Maurice et La Réunion pour identifier les différents intervenants présumés, retracer les circuits financiers et exploiter les éléments saisis. Entre suspects toujours recherchés, demandes de remise en liberté, analyses scientifiques et piste malgache, plusieurs zones d'ombre restent à éclaircir avant que les enquêteurs puissent boucler ce dossier tentaculaire.

L'enquête sur l'importation présumée de 155,7 kilos de cannabis, estimés à Rs 233,5 millions, se poursuit sous la conduite de l'Anti-Drug and Smuggling Unit (ADSU) et de la Financial Crimes Commission (FCC). Les investigations portent sur un acheminement maritime entre La Réunion et Maurice, dans lequel Gulshan Govind, époux de l'ancienne ministre Véronique Leu-Govind, et Ravindra Chimajee sont soupçonnés d'avoir participé à l'organisation du transport.

Selon les éléments communiqués, l'interception à La Réunion remonte au 26 juillet, soit la veille du départ de Maurice d'Ashley Rose, autre personne citée dans les investigations. Deux ressortissants français auraient été arrêtés à Bras-Panon. Les informations disponibles font toutefois état à la fois d'une saisie initiale de près de 100 kilos et d'une cargaison totale de 155,7 kilos. La ventilation exacte entre ces quantités reste à préciser. Deux mois plus tard, les enquêteurs cherchent toujours à établir les responsabilités présumées de chacun, à identifier les éventuels destinataires de la drogue et à reconstituer les circuits financiers qui auraient permis de financer l'opération.

Encore des suspects dans le viseur

Au moins trois suspects seraient toujours recherchés dans le cadre de cette enquête. Les éléments versés au dossier font notamment état de personnes proches de Ravindra Chimajee ainsi que de contacts établis à Maurice et à La Réunion.

Les recherches portent en particulier



sur les individus susceptibles d'avoir participé à la réception de la marchandise à Maurice, à son débarquement et à son transport. La côte ouest, notamment les environs du Morne, figure parmi les secteurs examinés. La possible implication d'un autre intervenant dans l'organisation maritime est également étudiée.

La répartition précédemment évoquée entre deux réceptionnaires mauriciens et un troisième homme faisant partie de l'équipage reste à confirmer. Les enquêteurs tentent parallèlement d'identifier les fournisseurs et les intermédiaires présumés à La Réunion.

Govind-Chimajee : reconstituer le trajet maritime

Ravindra Chimajee, surnommé « Kris », est soupçonné d'avoir piloté la vedette qui aurait servi à récupérer le cannabis à La Réunion. Selon les éléments rapportés lors des audiences, d'autres suspects l'auraient reconnu au cours d'une parade d'identification. Les enquêteurs cherchent désormais à reconstituer ses déplacements et ses communications avant et après l'interception. Gulshan Govind est, pour sa part, soupçonné d'avoir participé à un complot d'importation et d'avoir facilité l'organisation du

trajet entre le secteur de Rivière du Mât et Maurice. L'objectif des enquêteurs est de déterminer précisément les actes attribués à chacun et de les confronter aux communications, témoignages et traces matérielles recueillis. Véronique Leu-Govind aurait été entendue à plusieurs reprises par l'ADSU. Son fils aurait également été conduit à la FCC pour des vérifications.

Caution accordée, mais détention maintenue

La situation de Gulshan Govind illustre la distinction entre l'octroi d'une liberté sous caution et une remise en liberté effective. Il aurait obtenu des décisions favorables concernant deux accusations, mais resterait en détention en raison d'une charge provisoire de complot. Une audience est prévue le mardi 6 octobre 2026 concernant sa demande de radiation de cette charge. Son issue pourrait avoir une incidence sur sa situation judiciaire, sans qu'une remise en liberté puisse, à ce stade, être considérée comme acquise. Shaan Choolun, également appelé « Mithun », et Vikash Rutnee sont eux aussi présentés comme toujours détenus. De nouvelles comparutions sont évoquées, sans que leurs dates aient été précisées.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Les rapports du FSL attendus

Arrestations et piste de l'argent

Le dossier fait état d'au moins huit personnes arrêtées ou détenues : Gulshan Govind, Ravindra Chimajee, Shaan Choolun, Vikash Rutnee, Jean Ricardo Brigitte, Jean Kerly Joanito L'Intelligent ainsi que deux ressortissants français arrêtés à La Réunion.

Jean Ricardo Brigitte, auparavant recherché, se serait présenté aux autorités accompagné de son avocat. Arrêté par la FCC, il ferait face à deux accusations provisoires de blanchiment d'argent. Les vérifications portent notamment sur des mouvements de fonds susceptibles d'avoir servi au financement de la cargaison ou d'activités connexes examinées par les enquêteurs. Jean Kerly Joanito L'Intelligent, directeur de société âgé de 38 ans, aurait également été arrêté dans le cadre de ce volet financier. La FCC s'intéresse par ailleurs au patrimoine de personnes de l'entourage de Chimajee ainsi qu'à celles qui auraient pu contribuer au financement de l'embarcation ou des équipements. Leur éventuelle implication reste à établir.

Ashley Rose toujours recherché : la police sollicite une aide pour le localiser

Ashley Rose, 34 ans, habitant de Roche-Bois, est cité comme l'un des commanditaires présumés dans cette affaire. Selon les pistes explorées, près de la moitié de la cargaison aurait pu lui être destinée, directement ou par l'intermédiaire de personnes de son entourage.

Son départ de Maurice constitue désormais un volet important de l'enquête. C'est le *Journal du Dimanche* (JDD) qui avait révélé qu'Ashley Rose avait quitté le pays le 27 juillet 2026 en utilisant son passeport canadien. Selon nos informations, ce n'est qu'à la suite de cette révélation que la police aurait pris connaissance de son départ du territoire. Cette situation interpelle d'autant plus qu'une alerte de type « *report upon departure* » aurait été émise à son encontre dès mars 2026. Les enquêteurs cherchent donc à reconstituer les circonstances exactes de son passage aux frontières et à déterminer comment son départ a pu intervenir malgré cette alerte.

La police aurait également sollicité



l'assistance des autorités compétentes et de partenaires étrangers afin de retracer le parcours d'Ashley Rose et d'établir avec précision l'endroit où il se trouve actuellement. Toujours selon les informations recueillies par le JDD, il se trouverait au Royaume-Uni, mais les enquêteurs chercheraient à obtenir une localisation précise. Ses proches contestent, pour leur part, toute implication de sa part dans cette affaire et soutiennent que son déplacement à l'étranger était prévu dans le cadre de démarches administratives. Des mesures de gel visant certains de ses biens auraient par ailleurs déjà été prises en mai 2025, notamment concernant une résidence située à Batterie-Cassée et estimée à environ Rs 9,1 millions, dans le cadre d'investigations liées au réseau Franklin.

Parallèlement, la police s'intéresse à l'interpellation de quatre Mauriciens à Madagascar après l'échouement de leur hors-bord. Cet épisode ouvre une piste distincte que les enquêteurs tentent désormais de documenter. Ils chercheraient notamment à déterminer si ce déplacement pourrait présenter un lien avec une présumée commande de drogue qu'Ashley Rose aurait passée avant son départ de Maurice.

Téléphones, ADN : les rapports du FSL très attendus

L'enquête pourrait également connaître de nouveaux développements

avec l'exploitation des équipements saisis et la réception des différents rapports scientifiques, notamment ceux du Forensic Science Laboratory (FSL). Les perquisitions menées dans le cadre de l'enquête, notamment à La Gaulette, auraient permis la saisie de téléphones satellitaires ainsi que de leurs emballages. L'exploitation de ces appareils, parallèlement à l'analyse des données cellulaires par l'unité informa-

tique de la police, pourrait permettre d'identifier certains interlocuteurs et de reconstituer d'éventuels échanges entre les différents protagonistes. Les résultats des analyses d'empreintes digitales et d'ADN effectuées à partir des prélèvements réalisés sur le hors-bord sont également attendus. Ces éléments pourraient permettre aux enquêteurs d'établir quelles personnes ont manipulé ou utilisé l'embarcation.



À Madagascar : 15 ans de prison pour trois Mauriciens, Ferry accuse la police de « Haute trahison »

Le Journal du Dimanche avait levé le voile sur cette affaire en 2025, vidéos et éléments exclusifs à l'appui. Des mois plus tard, le verdict est tombé à Madagascar : quinze ans de prison pour Jean Benjamin Albert, Jean Marc Édouard et Jean-Noël Ferry. Mais derrière cette condamnation se cache une affaire aux multiples zones d'ombre : une cargaison présumée de 60 kilos de cocaïne, seulement 16,45 kilos retrouvés, un bateau à la dérive pendant près de 25 jours et des ramifications jusqu'à Maurice. Surtout, une question reste entière : Jean-Noël Ferry était-il réellement un trafiquant ou avait-il infiltré le réseau pour renseigner les autorités mauriciennes, comme il l'affirme depuis le début ?

Le verdict est tombé le jeudi 1er octobre. Après plusieurs mois de détention et une procédure suivie avec attention depuis Maurice, Jean Benjamin Albert, Jean Marc Édouard et Jean-Noël Ferry ont chacun écopé de quinze ans de prison pour leur implication dans une affaire de trafic international de drogue. Une lourde condamnation qui marque une étape importante dans ce dossier révélé et suivi par le JDD depuis 2025. Mais le jugement malgache est loin d'avoir dissipé toutes les zones d'ombre entourant cette affaire.

Car derrière ces trois condamnations se dessine un dossier beaucoup plus vaste. Les investigations font apparaître un réseau présumé aux ramifications internationales, reliant notamment Madagascar et Maurice, avec d'autres pistes évoquées au cours de l'enquête. Plusieurs noms apparaissent également dans les éléments recueillis : Jean Lino Albert, Wendip Appaya, Kevin, « Vida Loca » ainsi que différents protagonistes malgaches. Au centre de ce puzzle se trouve surtout Jean-Noël Ferry, 47 ans, habitant Petit-Raffray, qui a toujours contesté avoir participé au trafic pour son propre compte. Sa version est tout autre : il affirme avoir infiltré le réseau dans le but de transmettre des informations aux autorités mauriciennes.



Une cargaison de 60 kilos et un voyage qui tourne mal



Selon les éléments du dossier, environ 60 kilos de cocaïne devaient rejoindre Maurice depuis Madagascar à bord d'une embarcation partie de Toamasina. Mais le bateau tombe en panne au large de Mananjary et reste à la dérive pendant près de 25 jours avant d'être

remorqué jusqu'à Fort-Dauphin. La cargaison aurait ensuite poursuivi sa route par voie terrestre vers Antananarivo. Les autorités malgaches finissent par intercepter 16,45 kilos de cocaïne répartis dans 27 paquets. Une question demeure : où sont passés les plus de 40 kilos manquants ? Les arrestations s'enchaînent ensuite : Jean-Noël Ferry est interpellé le 27 janvier 2025 à Antananarivo, Jean Benjamin Albert et sa compagne le 8 février à Alasora, puis Jean Marc Édouard le 10 février à Toamasina. Au total, neuf personnes sont arrêtées dans le cadre de cette affaire.

Ferry affirme avoir infiltré le réseau

C'est cependant avec le cas de Jean-Noël Ferry que le dossier prend une dimension particulière. Depuis son arrestation, le Mauricien soutient qu'il n'était pas un trafiquant agissant pour son propre compte, mais qu'il avait pénétré le réseau afin de recueillir des renseignements et de les transmettre aux autorités mauriciennes. Selon les informations recueillies à l'époque, Ferry aurait été en possession de plusieurs éléments concernant le fonctionnement du réseau.

Il aurait alors pris contact avec un sergent de l'ADSU à Grand-Baie et lui

aurait transmis des vidéos, des enregistrements, des noms ainsi que des informations sur certains itinéraires. Un sergent de l'ADSU contacté par notre rédaction avait confirmé avoir reçu des renseignements de Ferry et les avoir transmis à sa hiérarchie.



Jean-Noël Ferry

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Du fond de sa cellule, Jean-Noël Ferry brise le silence : « Je suis innocent »



Jean-Lino Albert

Selon ce témoignage, un dispositif devait permettre aux autorités d'intervenir lorsque Ferry signalerait le départ de la cargaison. Mais l'opération n'a manifestement pas connu le dénouement attendu. Ferry est finalement arrêté à Madagascar et se retrouve lui-même poursuivi comme membre du trafic qu'il affirme avoir voulu infiltrer. C'est à partir de là qu'apparaît l'une des principales interrogations du dossier : les autorités malgaches ont-elles été officiellement informées de la collaboration que Ferry affirme avoir entretenue avec des policiers mauriciens ?

Le statement du sergent Agathe au cœur des interrogations

Pour les proches de Jean-Noël Ferry, un élément important permettant d'éclaircir cette question se trouverait à Maurice. Selon les informations recueillies par le JDD, un sergent aurait fourni un statement à la FCC concernant les informations que Ferry aurait transmises aux forces de l'ordre. Pour son entourage, ce témoignage est essentiel puisqu'il pourrait confirmer qu'un contact existait effectivement entre Ferry et les autorités avant son arrestation à Madagascar. L'existence de contacts avec la police mauricienne ne suffit pas, à elle seule, à remettre en cause la condamnation de Ferry. Mais ses proches estiment que ces éléments auraient dû être officiellement transmis aux autorités malgaches afin d'éclairer son rôle. Ils dénoncent aujourd'hui une véritable « trahison », estimant que la police mauricienne n'aurait pas suffi-

amment agi pour faire connaître son statut revendiqué d'informateur.

Bruno Laurette avait également entrepris des démarches

Un autre épisode vient renforcer les interrogations. Bruno Laurette avait entrepris des démarches afin que Jean-Noël Ferry puisse bénéficier d'une entraide judiciaire, ou Mutual Legal Assistance. Selon nos informations, cette initiative n'aurait toutefois pas abouti à une intervention concrète susceptible de modifier la situation judiciaire du Mauricien devant les autorités malgaches. Cette situation pose désormais une question plus large : lorsqu'un Mauricien détenu à l'étranger affirme avoir collaboré avec les forces de l'ordre de son pays et que des policiers seraient susceptibles de confirmer l'existence de contacts, à qui revient la responsabilité de transmettre officiellement ces informations à la justice étrangère ? C'est précisément ce que les proches de Ferry souhaitent désormais voir clarifié.

Jean Lino Albert et Wendip Appaya, autres pièces du puzzle

Le dossier ne se limite pas aux trois Mauriciens condamnés. Le nom de Jean Lino Albert apparaît à plusieurs reprises dans les éléments recueillis autour de cette affaire. Le JDD avait notamment rapporté que des in-

formations provenant de Madagascar faisaient état de sa présence dans un hôtel d'Antananarivo et de son implication présumée dans certains aspects logistiques entourant la cargaison. En janvier 2026, la FCC a arrêté Jean Lino Albert à Maurice dans le cadre d'une enquête distincte pour blanchiment d'argent. Les enquêteurs se sont notamment intéressés à ses biens ainsi qu'à son déplacement à Madagascar avec Wendip Appaya en janvier 2025. Jean Lino Albert a par la suite obtenu la liberté conditionnelle en juin après s'être acquitté de trois cautions de Rs 100 000

chacune. Wendip Appaya avait, pour sa part, séjourné à Madagascar du 25 au 27 janvier 2025, soit quelques jours seulement avant les premières arrestations et la saisie de cocaïne. Les enquêteurs mauriciens ont cherché à déterminer s'il existait un lien entre ce déplacement et le trafic présumé. L'affaire s'est ainsi progressivement étendue jusqu'à Maurice, où les investigations ont porté sur les flux financiers, certains véhicules de luxe et les relations entre différents protagonistes

Jean-Noël Ferry clame son innocence dans une lettre à sa famille

La condamnation de Jean Benjamin Albert, Jean Marc Édouard et Jean-Noël Ferry à quinze ans de prison constitue un tournant majeur dans cette affaire. Mais pour Ferry, le combat judiciaire pourrait se poursuivre en appel. Il est le seul des trois à avoir plaidé non coupable et entendrait continuer à défendre la même version : celle d'un homme qui n'aurait pas participé au réseau pour s'enrichir, mais qui l'aurait infiltré afin de renseigner les autorités. Dans une lettre adressée à sa famille depuis Madagascar, Ferry réaffirme sa version des faits et assure qu'il n'était pas un trafiquant. Il maintient avoir agi dans le but de fournir des renseignements sur les activités du réseau. Ses proches affirment que des informations auraient effectivement été communiquées à des membres de la police mauricienne avant son arrestation.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

IBL : de Rs 56,80 à Rs 21,00, l'effondrement boursier ébranle les actionnaires

Leader incontesté du paysage économique mauricien en termes de chiffre d'affaires, le conglomérat IBL Ltd traverse une période de fortes turbulences boursières. Alors que le groupe affiche des résultats opérationnels record, la valeur de son action connaît un recul marqué. Une situation qui suscite une inquiétude grandissante chez les actionnaires, confrontés à un contraste saisissant entre les performances affichées par le groupe et l'évolution de son titre en Bourse.



IBL Ltd est aujourd'hui l'un des plus importants conglomérats du pays, avec des activités qui s'étendent bien au-delà des frontières mauriciennes. Héritier d'une histoire entrepreneuriale remontant à 1830 et coté à la Bourse de Maurice depuis 1994, le groupe a pris sa configuration actuelle en 2016, à la suite de la fusion entre Ireland Blyth Ltd et GML Investissement Ltd, holding historiquement liée à la famille Lagesse. Sous la direction d'Arnaud Lagesse, IBL a changé de dimension, multipliant les investissements et les acquisitions pour bâtir un groupe régional diversifié. Avec Rs 124,3 milliards de chiffre d'affaires pour l'exercice clos en juin 2026 et désormais plus de la moitié de ses revenus générés à l'international, IBL pèse lourd dans le paysage économique mauricien. Son capital compte quelque 680 millions d'actions, détenues par des sociétés d'investissement, des institutionnels et des actionnaires individuels. Mais derrière cette puissance économique se dessine un paradoxe boursier qui devient difficile à ignorer.

Une trajectoire boursière en retrait depuis 2021

Cotée sur le marché officiel de la Bourse de Maurice, l'action IBL évoluait encore à Rs 51,40 en octobre 2021, avant d'atteindre un sommet de Rs 56,80. Depuis, la trajectoire s'est inversée et le titre a progressivement perdu du terrain au fil des exercices. Au cours des 52 dernières semaines, l'action a ainsi évolué dans une fourchette comprise entre Rs 21,00 et Rs 33,50, pour se retrouver aujourd'hui autour de Rs 21,00, soit à proximité de son plus bas niveau sur cette période. Par rapport au sommet

de Rs 56,80, ce sont donc Rs 35,80 de valeur par action qui se sont effacées, représentant un recul d'environ 63 %.

La correction s'est également poursuivie plus récemment, avec un recul estimé entre 25 % et 30 % depuis le début de 2024. Une évolution qui retient d'autant plus l'attention des actionnaires qu'elle intervient alors que le groupe continue, parallèlement, d'afficher une croissance soutenue de ses activités. C'est précisément ce décalage entre la trajectoire du titre et les performances financières d'IBL qui constitue aujourd'hui l'une des principales interrogations autour de la valeur.

L'écart entre résultats financiers et valorisation

Ce repli boursier s'inscrit dans un contraste marqué avec les fondamentaux financiers de l'entreprise. Pour l'exercice clos au 30 juin 2026, le Groupe IBL a affiché une progression de 13,2 % de son chiffre d'affaires, atteignant Rs 124,3 milliards. Le bénéfice opérationnel sous-jacent a enregistré une hausse de 65 %. Toutefois, le bénéfice net total de l'exercice s'établit à Rs 4,1 milliards, contre Rs 5,0 milliards l'année précédente. Ce repli du bénéfice net est principalement attribué à des charges non monétaires, telles que des dépréciations et des réévaluations d'obligations, ainsi qu'à la contribution plus faible des activités cédées ou arrêtées. Par ailleurs, des pressions sur les marges ont été constatées en raison de l'augmentation des coûts opérationnels, d'effets de change défavorables et de perturbations logistiques liées à des conflits géopolitiques affectant les chaînes d'approvisionnement.

La stratégie « Beyond Borders » à l'épreuve du marché

La transition stratégique du groupe, marquée par le passage d'une phase d'acquisitions massives à une phase d'intégration opérationnelle, influence également le sentiment des investisseurs. La stratégie « Beyond Borders », qui a conduit à une expansion régionale significative, notamment en Afrique de l'Est via l'enseigne Naivas au Kenya, génère désormais plus de 51 % des revenus du conglomérat à l'international. Après cette phase intensive d'acquisitions ayant nécessité d'importants capitaux, le groupe a annoncé un virage stratégique visant à consolider l'existant et à optimiser la génération de trésorerie plutôt qu'à multiplier les acquisitions d'envergure. Cette période d'ajustement, combinée à un ralentissement de la consommation locale et à des pressions inflationnistes, maintient le marché dans une phase d'attentisme.

Que pensent les économistes de cette chute ?

La forte baisse de l'action IBL soulève inévitablement des questions dans les milieux économiques et financiers. Comment expliquer qu'un groupe dont le chiffre d'affaires atteint Rs 124,3 milliards et dont les performances opérationnelles progressent puisse voir son titre tomber autour de Rs 21,00 ?

Plusieurs facteurs peuvent être examinés. Le premier concerne l'importante phase d'expansion internationale engagée par IBL. Depuis 2021, le groupe a investi plus de USD 380 millions dans de

nouvelles activités stratégiques hors de Maurice. Après les acquisitions, vient désormais le temps de l'intégration et surtout celui du rendement : le marché attend de voir dans quelle mesure ces investissements pourront se traduire durablement en bénéfices, en cash-flow et en création de valeur pour les actionnaires.



La question de l'endettement reste également scrutée, même si IBL a amélioré sa position financière, avec un ratio dette nette/EBITDA ramené de 3,8 à 2,9. À cela s'ajoutent un environnement économique moins favorable à Maurice, les pressions sur les coûts, les fluctuations des devises et les incertitudes géopolitiques qui affectent certaines chaînes d'approvisionnement.

Le paradoxe demeure néanmoins : les activités d'IBL progressent alors que sa valorisation boursière recule fortement. Le véritable enjeu est désormais de savoir si cette décote traduit essentiellement la prudence actuelle du marché ou si les investisseurs attendent davantage de résultats concrets de la stratégie d'expansion régionale avant de revaloriser le titre.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

National Crime Agency: Bérenger redoute une perte d'autorité du Commissaire de police

Le Fron Militan Progresis (FMP) maintient son opposition à la formule proposée pour la National Crime Agency (NCA). Le principal point de désaccord de Paul Bérenger concerne les pouvoirs accordés à la future agence. Il affirme que le projet de loi prévoit notamment que le directeur général de la NCA puisse, dans certaines circonstances, prendre en charge une enquête menée par la police ou mener une enquête conjointement avec le Commissaire de police.



Un National Police Service proposé

Pour Paul Bérenger, cette possibilité constitue une atteinte à l'autorité du Commissaire de police. « Cette agence pourrait reprendre n'importe quelle enquête au Commissaire de police », a-t-il affirmé, qualifiant cette disposition de « très dangereuse ». Le leader du FMP s'oppose également à l'inscription de la NCA dans la Constitution. Il demande au gouvernement de ne pas se précipiter avant la rentrée parlementaire et souhaite que davantage de temps soit consacré à l'examen du projet. Paul Bérenger propose, à la place, la

création d'un National Police Service (NPS) afin de consolider l'autorité du Commissaire de police. Il estime que le dossier du « Law and Order » doit être traité avec sérieux et qu'une réflexion plus large est nécessaire sur l'organisation de la force policière.

Il a également réclamé la nomination d'un nouveau Commissaire de police, qu'il souhaite voir comme une personne « solide » et « honnête », respectée au sein de la force policière. Il a toutefois pris soin de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une accusation contre l'actuel titulaire du poste. « Mo pa pe accuse le Commissaire de police... mo pa pou méchant », a-t-il déclaré, tout en insistant sur la nécessité, selon lui, d'avoir

une personne disposant de l'autorité et des qualités nécessaires pour diriger la police. Il a également estimé que le pays avait besoin d'un nouveau Premier ministre.

Nouveau commissaire électoral

Autre dossier abordé. La prochaine nomination du Commissaire électoral. Paul Bérenger estime que ce poste revêt une importance particulière pour le fonctionnement démocratique du pays. Il souligne que le Commissaire électoral est nommé par la Judicial and Legal Service Commission (JLSC). La Constitution prévoit également qu'il

exerce ses fonctions sans être soumis à la direction ou au contrôle d'une autre personne ou autorité.

Le mandat de l'actuel titulaire arrivant à échéance en janvier prochain, Paul Bérenger souhaite que le prochain Commissaire électoral soit choisi selon des critères garantissant son indépendance et son intégrité.

Il insiste également sur les conditions de service attachées au poste. Selon lui, celles-ci doivent être suffisamment attractives afin d'intéresser des candidats disposant de l'expérience et des compétences requises. « Le Commissaire électoral joue un rôle fondamental, un rôle essentiel. Il est le cœur même de la démocratie », a-t-il déclaré.

Finance : Maurice au cœur de la nouvelle architecture financière africaine

Maurice s'apprête à accueillir un rendez-vous majeur pour la finance africaine. L'Africa Credit Rating Agency (AfCRA), initiative continentale de l'Union africaine portée par l'African Peer Review Mechanism (APRM), sera officiellement lancée le 7 octobre prochain. La cérémonie réunira plusieurs personnalités de premier plan, dont le président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssef, le secrétaire exécutif de la United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), Claver Gatete, ainsi que la ministre des Services financiers et de la Planification économique, Dr

Jyoti Jeetun.

Le lancement de l'AfCRA interviendra à l'issue de la deuxième édition de l'Africa Annual Conference on Credit Ratings, organisée conjointement par l'APRM et le ministère des Services financiers et de la Planification économique. Prévue les 5 et 6 octobre à Maurice, la conférence réunira quelque 200 participants, dont environ 160 délégués étrangers, majoritairement issus du continent africain. Placée sous le thème « Towards Developing African Capital Markets: Rechannelling Africa's Capital », la conférence sera consacrée aux enjeux liés au développement des

marchés de capitaux africains et au rôle que peuvent jouer les agences de notation dans cette évolution.

Avec la création de l'AfCRA, l'Afrique se dote d'une agence de notation de crédit à l'échelle continentale. Conçue pour fonctionner de manière indépendante, cette nouvelle institution ambitionne de contribuer au renforcement de l'architecture financière africaine, à une meilleure mobilisation des capitaux et au développement des marchés financiers du continent. Le projet intervient dans un contexte où la question du financement du développement africain et de l'accès aux

capitaux demeure au cœur des discussions économiques. L'objectif est notamment de renforcer les mécanismes permettant de mobiliser davantage de ressources pour soutenir les économies africaines.

Le choix de Maurice pour accueillir le siège de l'AfCRA constitue également une étape importante pour le pays dans son positionnement comme centre de services financiers à vocation régionale. Maurice avait été retenue à l'issue d'un processus d'évaluation compétitif auquel avaient participé plusieurs États membres de l'Union africaine.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Jayen Chellum : « Certains groupes concentrent trop de pouvoir et font pression sur le gouvernement »

La flambée du prix des carburants remet au premier plan la question du coût de la vie à Maurice. Pour Jayen Chellum, secrétaire général de l'Association des consommateurs de l'île Maurice (ACIM), la conjoncture internationale ne suffit pas à expliquer toute la pression qui pèse sur les ménages. Taxes, marges, inflation, dépréciation de la roupie, concentration économique sont autant de sujet qu'il a abordé. Mais pour lui, l'influence des lobbies serait un des facteur principal qui font grimper la facture des consommateurs.

■ **Le prix de l'essence a augmenté. La population demande au gouvernement de le faire baisser. A-t-il réellement les moyens d'agir ?**

La situation géopolitique internationale, notamment dans les pays du Golfe, exerce une pression sur les prix des carburants et Maurice n'est pas épargnée. À cela s'ajoutent le taux de change et la dépréciation de la roupie. Mais le prix payé à la pompe ne dépend pas uniquement du coût d'achat. Pour l'essence, le coût CIF est de Rs 47,29, contre un prix de vente de Rs 77,70, soit un écart d'environ Rs 30. Pour le diesel, l'écart est d'environ Rs 25.

Cette différence comprend notamment diverses taxes et contributions ainsi que des mécanismes servant à financer les subventions sur des produits essentiels comme le gaz ménager, le riz et la farine. En clair, lorsque l'automobiliste paie son plein, il ne paie pas seulement son carburant : une partie du prix sert aussi à financer d'autres mécanismes de soutien.

■ **Le ministre Sik Yuen soutient que supprimer les taxes sur l'essence ferait grimper le prix du riz à Rs 150 et celui du gaz ménager à Rs 600. Que lui répondez-vous ?**

Je considère que c'est une exagération. Nous ne disons pas qu'il faut enlever toute la taxe sur l'essence. Nous disons qu'il y a certains postes sur lesquels le gouvernement peut diminuer la

« Je connais un exportateur de raisins sud-africain qui n'arrivait pas à croire les prix pratiqués à Maurice. »

pression. La contribution destinée à financer ces subventions représente environ Rs 36 par gallon. Il y a plusieurs solutions possibles et le gouvernement peut aussi contribuer.

Il faut également regarder la fiscalité dans son ensemble. Il y a eu une augmentation de Rs 2 sur la TVA. Nous ne payons pas directement la TVA sur le riz, la farine ou le gaz ménager, mais ceux qui contribuent au système doivent, eux, payer la TVA. Pour nous, c'est indécent et inacceptable. Nous contribuons nous-mêmes, en quelque sorte, à financer ces subventions. Si le gouvernement avait davantage le sens de la justice et de l'humanité, il aurait dû être plus à l'écoute et adapter sa politique.

■ **Au-delà du carburant, Maurice est-elle devenue trop chère par rapport aux revenus de la population ?**

Définitivement. Plus de 50 % de la population perçoivent autour de Rs 50 000 par mois et ce n'est pas suffisant lorsqu'on prend en considération toutes les dépenses nécessaires pour qu'une famille puisse vivre décemment. Même des touristes sont surpris par certains prix. Je connais un exportateur de raisins qui vient d'Afrique du Sud et qui n'arrivait pas à croire les prix pratiqués à Maurice.

Le problème, c'est qu'il y a eu à Maurice des lobbies extrêmement puissants qui ont agi sur l'économie. À un moment donné, il y a aussi eu une pression internationale en faveur du libéralisme économique, pour ouvrir l'économie et rendre le pays « business friendly ». Nous subissons encore aujourd'hui certaines des conséquences de cette orientation.



« Sans contrôle des marges, ce sont surtout les personnes au bas de l'échelle qui en souffrent. »

■ **Vous parlez de lobbies. L'économie est-elle trop concentrée entre les mains de quelques groupes ?**

Les groupes et les lobbies continuent de dominer l'économie depuis l'Indépendance. Certains concentrent trop de pouvoir et exercent différentes formes de pression, ce qui limite parfois la marge de manœuvre du gouvernement.

Les gouvernements n'ont pas non plus suffisamment développé la recherche et les enquêtes sur les marchés pour détecter d'éventuels abus. Avec une réelle volonté politique et davantage de contrôle, la situation pourrait changer. Aujourd'hui, au final, c'est la population qui en souffre.

■ **Mais lorsqu'une entreprise voit ses coûts augmenter, n'est-il pas normal qu'elle augmente ses prix ?**

Toute augmentation des coûts peut

avoir des répercussions sur les consommateurs. Il y a des facteurs qui sont inévitables. Mais ce que nous dénonçons, c'est autre chose : il existe une tendance, dans le secteur commercial, à amplifier l'impact de toute augmentation et à augmenter les marges. On l'a vu dans différents secteurs, notamment avec l'électricité et certaines boissons mais aussi avec les prix de dhol puri. Il y a des exagérations. C'est pour cette raison que l'ACIM ne peut pas rester silencieuse.

■ **Comment le consommateur peut-il savoir si une hausse de prix correspond réellement à une hausse des coûts ou à une augmentation de la marge ?**

C'est justement pour cela qu'il faut davantage de transparence sur les marges. Le consommateur serait gagnant s'il connaissait les marges pratiquées. Mais certains opérateurs, notamment des exportateurs, ne donnent pas ces informations. Il peut aussi y avoir des manigances.

■ **Vous réclamez également un contrôle des marges. Jusqu'où le gouvernement doit-il intervenir ?**

Toute hausse des coûts finit par se répercuter sur les consommateurs. Mais nous dénonçons les prix abusifs et la recherche excessive de profits. L'ACIM s'est battue pour l'instauration d'un maximum mark-up. Nous demandons simplement que des prix raisonnables soient pratiqués. Sans contrôle des marges, ce sont surtout les personnes au bas de l'échelle qui souffrent, car leur pouvoir d'achat est directement touché. Si le gouvernement ne réagit pas, il risque d'en payer le prix lors des prochaines élections.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

PhoenixBev : Claire Baissac prend les commandes, avec le défi seychellois en toile de fond

Claire Baissac arrive à un moment important pour le groupe. PhoenixBev vient de revoir son organisation et poursuit son développement régional. Mais un dossier retient particulièrement l'attention : l'acquisition de Seychelles Breweries. La brasserie seychelloise gagne de l'argent, mais son rachat coûte encore cher au groupe.

Phoenix Beverages Limited (PBL), plus connue sous le nom de PhoenixBev, a une nouvelle General Manager pour Maurice et Rodrigues. Claire Baissac a pris ses fonctions le 1er octobre 2026. Elle travaille sous la responsabilité de Bernard Theys, Group CEO de Phoenix Beverages Group. Son arrivée intervient après plusieurs changements importants au sein du groupe. PhoenixBev a simplifié sa structure et cherche également à renforcer sa présence dans la région. L'un des investissements les plus importants réalisés récemment est justement aux Seychelles.

Un investissement de 80 millions de dollars

Le 1er juillet 2025, PhoenixBev a finalisé l'acquisition de 54,4 % de Seychelles Breweries Ltd, connue notamment pour sa bière Seybrew. Les actions ont été rachetées au groupe Diageo pour environ 80 millions de dollars américains. Pour PhoenixBev, cette acquisition devait permettre au groupe mauricien de grandir dans la région et de développer ses activités au-delà de Maurice. Mais une année plus tard, les résultats montrent que cette acquisition représente aussi un coût important. Il faut cependant faire une distinction importante.

Seychelles Breweries n'est pas une entreprise déficitaire. Au contraire, durant sa première année complète au sein de PhoenixBev, la société seychelloise a réalisé une contribution de Rs 2,24 milliards au chiffre d'affaires du groupe. Elle a également enregistré un bénéfice après impôts de Rs 217 millions. Autrement dit, les activités de Seychelles Breweries sont rentables. Le problème se situe surtout ailleurs : PhoenixBev doit supporter le coût du rachat de l'entreprise.

Pour financer cette acquisition de 80



millions de dollars, PhoenixBev a dû mobiliser des ressources financières importantes. Cela entraîne notamment le paiement d'intérêts.

À ces intérêts se sont ajoutées des pertes liées aux mouvements des devises étrangères. PhoenixBev a aussi enregistré Rs 359 millions de dépréciations d'actifs. Une partie importante de cette somme concerne le goodwill lié à Seychelles Breweries. Pour faire simple, le goodwill représente une partie de la valeur que PhoenixBev avait attribuée à l'entreprise au moment de son acquisition. Lorsque cette valeur est revue à la baisse dans les comptes, PhoenixBev doit enregistrer une charge. Cela réduit le bénéfice affiché par le groupe, même si cet argent n'est pas nécessairement sorti immédiatement de ses caisses.

Le chiffre d'affaires monte, mais le bénéfice chute

C'est probablement le chiffre le plus parlant. Le chiffre d'affaires de PhoenixBev est passé de Rs 13,4 milliards à Rs 16,89 milliards, soit une hausse de 26 %. Mais dans le même temps, son bénéfice net consolidé est passé de Rs 804 millions à seulement Rs 417 millions. Le bénéfice a donc presque été divisé par deux alors que les ventes ont fortement augmenté. Au niveau de Phoenix Beverages Limited elle-même, le bénéfice est passé de Rs 736 millions à Rs 609 millions. Les Seychelles ne sont pas seules en cause. Les opérations du groupe à La Réunion ont également connu des difficultés, avec une perte opérationnelle de 2,9 millions d'euros, notamment à cause de problèmes de production.

Le véritable défi : rendre l'acquisition rentable pour le groupe

C'est là que se trouve le véritable enjeu. Seychelles Breweries gagne de l'argent. Mais ses Rs 217 millions de bénéfices doivent être mis en perspective avec les intérêts payés pour financer son acquisition, les pertes de change et les charges comptables enregistrées par PhoenixBev. En clair : la brasserie seychelloise fonctionne, mais PhoenixBev doit maintenant démontrer que les 80 millions de dollars investis pour l'acquérir peuvent rapporter suffisamment au groupe sur le long terme. Les prochains résultats financiers seront donc suivis de près par les actionnaires.



Une nouvelle direction dans un groupe en pleine transformation

La nomination de Claire Baissac intervient quelques mois après une importante restructuration de Phoenix Beverages Limited. En juillet 2026, le groupe a finalisé l'absorption de Camp Investment Company Limited (CICL) et de Phoenix Investment Company Limited (PICL) à travers un Scheme of Arrangement. Cette opération a permis de simplifier la structure du groupe en regroupant les participations concernées directement au sein de PhoenixBev. Elle a également

entraîné le retrait de PICL du Development & Enterprise Market (DEM) de la Bourse de Maurice.

Cette réorganisation s'accompagne d'une nouvelle structure de gestion, avec la création d'un Group Office chargé de coordonner les activités régionales. Bernard Theys reste Group CEO, tandis que Claire Baissac prend en charge les opérations de PhoenixBev à Maurice et Rodrigues. Avant de rejoindre

PhoenixBev, elle était Head of Strategic Projects & Development chez IBL, où elle travaillait sur différents projets de stratégie et de développement. Claire Baissac a officiellement pris ses fonctions le 1er octobre 2026. « C'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que je rejoins PhoenixBev », déclare-t-elle, soulignant l'héritage de 95 ans de l'entreprise et sa volonté de travailler avec les équipes pour accompagner les prochaines étapes de son développement.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Tarifs d'autobus : les opérateurs réclament une nouvelle formule de calcul

Coûts en hausse, compensations jugées insuffisantes, transport gratuit et menace de grève : quatre ans après la dernière révision tarifaire, les opérateurs d'autobus estiment que leur modèle économique arrive à bout de souffle. Ils réclament une réévaluation globale du coût réel du transport public.

Le malaise s'installe dans le secteur du transport par autobus. Alors que les opérateurs doivent continuer à assurer quotidiennement leurs dessertes, ils affirment que leurs charges ont fortement augmenté depuis la dernière révision des tarifs, en mai 2022. Salaires, diesel, entretien, pièces de rechange et autres dépenses d'exploitation pèsent de plus en plus lourd, tandis que leurs recettes restent encadrées.

Pour Sunil Jeewoonarain, secrétaire général de la Mauritius Bus Owners Cooperative Federation (MBOCF), la situation devient difficilement soutenable. Si la subvention accordée sur le diesel constitue une aide importante, il estime qu'elle ne reflète pas nécessairement le coût réel supporté par les opérateurs. Selon lui, un autobus peut consommer environ 2 400 litres de diesel par mois, soit près de 80 litres par jour. À cette échelle, toute variation du prix du carburant se traduit rapidement par des dépenses supplémentaires importantes. Mais les opérateurs insistent : le problème ne se limite pas au diesel.

Les salaires représentent jusqu'à 60 % des coûts

Swaleh Ramjane, CEO de United Bus Service Ltd (UBS), souligne que la masse salariale représente environ 60 % des coûts de l'entreprise, contre quelque 25 % pour les dépenses opéra-



tionnelles. Avec environ 1 400 employés, toute augmentation salariale se répercute directement sur les finances de la compagnie.

Son constat est partagé par Viraj Nundlall, directeur de Triplet Bus Service. Dans son entreprise également, les salaires représenteraient environ 60 % des dépenses et le diesel près de 25 %. Le reste concerne notamment l'entretien, les assurances, les pièces de rechange et les autres frais indispensables au fonctionnement de la flotte.

Les compagnies soutiennent ainsi que les augmentations salariales successives et la hausse générale des prix ont profondément modifié leur structure de coûts depuis 2022, sans évolution équivalente de leurs recettes. Le problème tient notamment au fonctionnement même du secteur. Les tarifs étant réglementés, une compagnie d'autobus ne peut pas simplement augmenter le prix de ses tickets lorsqu'elle constate une hausse de ses dépenses. Les opérateurs demandent donc qu'un mécanisme de révision tienne compte de l'ensemble des coûts réels plutôt que du seul carburant.

Free Travel : le financement au cœur du débat

Autre dossier sensible : le transport gra-

tuit. Pour les opérateurs, le Free Travel constitue avant tout une politique sociale décidée par l'État et doit donc faire l'objet d'une compensation correspondant au coût réel du service fourni. Sunil Jeewoonarain estime notamment qu'une réflexion doit être menée sur le financement du transport gratuit des personnes âgées. Pour la MBOCF, l'objectif n'est pas nécessairement de remettre en cause le principe du dispositif, mais de déterminer précisément qui doit en supporter le coût.

Cette question pourrait évoluer avec la modernisation annoncée du secteur. Le Fleet Management System et le Cashless Ticketing System devraient permettre de disposer de données plus précises sur les déplacements des passagers, les rotations, les kilomètres parcourus et l'utilisation effective des autobus. Ces informations pourraient contribuer à répondre à une question centrale : combien coûte réellement l'exploitation quotidienne d'un autobus ?

Un service qui ne peut simplement s'arrêter

Les opérateurs rappellent également la nature particulière du transport public. Une compagnie doit respecter ses itinéraires et assurer ses services malgré les embouteillages, les intempéries et les fluctuations de ses coûts.

Les autobus demeurent par ailleurs essentiels dans de nombreuses régions qui ne sont pas directement desservies par le Metro Express. Chauffeurs et contrôleurs doivent être mobilisés, les véhicules entretenus et les fréquences maintenues afin d'assurer la continuité du service.

Pour les représentants du secteur, cette obligation justifie la mise en place d'un modèle économique suffisamment solide pour assurer la pérennité des opérateurs.

La MBOCF dénonce parallèlement la concurrence de certains « taxis marron » et « vans marron », qui assureraient, selon elle, du transport de passagers sans être soumis aux mêmes contraintes réglementaires que les compagnies d'autobus. Ces allégations doivent être appréciées au cas par cas par les autorités compétentes, mais les opérateurs réclament un renforcement des contrôles et l'application des mêmes règles à tous.

La menace d'une grève apparaît

Face à l'accumulation des difficultés, la possibilité d'une grève est désormais évoquée.

Viraj Nundlall estime que la situation financière des compagnies devient suffisamment préoccupante pour poser, à terme, la question de la continuité du service si aucune solution durable n'est trouvée.

Une interruption du réseau aurait des conséquences considérables pour les travailleurs, étudiants, personnes âgées et milliers de Mauriciens qui dépendent quotidiennement de l'autobus. Le gouvernement se retrouve ainsi face à une équation complexe. Une augmentation des tarifs améliorerait les recettes des opérateurs, mais ferait peser une charge supplémentaire sur les passagers. Une hausse des subventions protégerait davantage les usagers, mais augmenterait la dépense publique. À l'inverse, une réduction des compensations sans nouvelle formule de financement accentuerait les difficultés des compagnies.

Vers une réforme du modèle

Le Budget 2025-2026 prévoit une évolution du soutien au secteur ainsi qu'un nouveau mécanisme de révision des tarifs. Pour les opérateurs, tout dépendra toutefois de la formule retenue et de son calendrier d'application.

Ils souhaitent qu'une véritable photographie du coût d'exploitation soit établie : carburant, salaires, maintenance, assurances, pièces de rechange, renouvellement de la flotte, kilomètres parcourus et coût du transport gratuit. Car, comme ils le soulignent, le coût d'un autobus ne se résume pas au diesel placé dans son réservoir. Au-delà du bras de fer sur les subventions, c'est donc le financement même du transport public qui se retrouve au centre du débat.



Crise de l'eau : les consommateurs dans la zone rouge à l'approche de l'été

Les principaux réservoirs affichent un niveau nettement inférieur à celui enregistré à la même période l'an dernier. Au 1er octobre 2026, le taux de remplissage global s'établit à 59,1 %, contre 89,8 % au 1er octobre 2025. Cela représente près de 28 millions de mètres cubes d'eau en moins dans les réserves.

Selon les données de la Water Resources Commission, les sept principaux réservoirs disposent actuellement de 54,48 millions de m³, contre 82,76 millions de m³ un an plus tôt. Le niveau actuel est également inférieur à la moyenne à long terme, qui se situe à 74,4 % pour cette période.

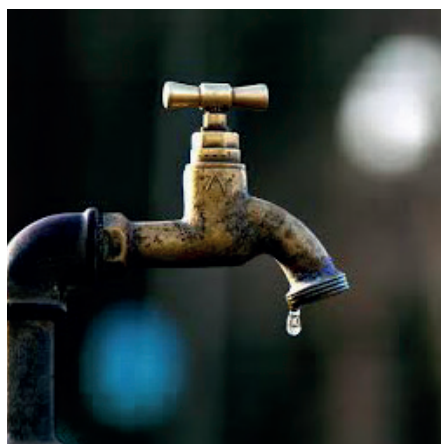
La situation est particulièrement marquée à Mare-aux-Vacoas, dont le taux de remplissage est passé à 36,8 %, contre 89,9 % un an plus tôt. La Ferme affiche 41,8 %, contre 73,4 % en octobre 2025, tandis que La Nicolière se situe à 45,8 %, contre 73,8 % l'année dernière. D'autres réservoirs présentent toutefois des niveaux plus élevés. Mare Longue affiche 80,6 %, Midlands 80,7 % et Piton du Milieu 79,6 %. Bagatelle, pour sa part, se situe à 65,6 %.

Des précipitations qui restent inférieures à la normale

Les perspectives météorologiques apportent peu d'éléments permettant d'anticiper une remontée rapide des réserves. Dans son analyse consacrée à l'impact d'El Niño sur Maurice, la station météo de Vacoas prévoit une pluviométrie légèrement inférieure à la normale pour la période d'août à novembre 2026.

Pour octobre, le cumul des précipitations est estimé à environ 60 mm, soit 80 % de la moyenne à long terme. Pour novembre, les prévisions tablent sur 75 mm, correspondant à 90 % de la normale. La station de Vacoas prévoit également des épisodes de chaleur plus fréquents.

Avec la baisse continue du niveau des réservoirs, la Central Water Authority appelle le public à respecter les restrictions en vigueur et à limiter le gaspillage d'eau potable. « Plus que jamais, il faut utiliser l'eau de façon judicieuse », souligne Sunil Gopal, responsable de communication à la CWA. Selon lui, en



l'absence de fortes pluies dans la région de Mare-aux-Vacoas, le niveau du réservoir pourrait descendre jusqu'à 20 % d'ici à la fin de novembre.

À ce seuil, il ne serait plus possible de puiser dans Mare-aux-Vacoas pour alimenter les Plaines Wilhems, le district de Moka et une partie du district de Rivière-Noire. Il appelle ainsi au public de respecter les restrictions en vigueur. En effet, les Central Water Authority (Dry Season) Regulations 2026 sont en vigueur depuis le 10 août 2026.

Ces règlements interdisent notamment l'utilisation de l'eau domestique à des fins non essentielles ou de manière excessive. L'eau ne peut ainsi être utilisée, de manière excessive, pour laver les véhicules, les cours, les trottoirs ou les bâtiments, arroser les haies, pelouses et jardins, ou encore remplir ou remettre à niveau les piscines au moyen d'un tuyau, d'un arroseur, d'un nettoyeur à haute pression ou d'un dispositif similaire.

Les règlements encadrent également l'irrigation de la canne à sucre et d'au-

tres cultures lorsqu'elle implique un prélèvement d'eau dans un réservoir de surface ou un cours d'eau alimentant un réservoir.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions. Pour un consommateur domestique, l'amende peut atteindre Rs 50 000, avec une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans. Pour toute autre personne, l'amende peut atteindre Rs 200 000, avec également une peine maximale de deux ans d'emprisonnement.

Distribution réduite dans plusieurs régions

Par ailleurs, la CWA a également réduit les horaires de distribution de deux heures par jour depuis le 5 août 2026, et ce jusqu'à nouvel ordre. Dans le Nord et l'Est, l'eau est disponible de 4 h à 7 h le matin et de 16 h à 19 h l'après-midi.

Dans le Sud, la distribution est assurée de 5 h à 8 h le matin et de 17 h à 19 h l'après-midi. À Port-Louis, les horaires sont différents, avec une fourniture d'eau de 4 h à 8 h le matin et de 16 h à 20 h l'après-midi.

Un plan d'urgence a également été préparé. Il prévoit le recours à des camions-citernes privés pour renforcer les interventions dans les régions les plus touchées, l'acheminement direct des eaux de Pétrin et de Rivière Papayes vers la station de La Marie, ainsi qu'une utilisation accrue du réservoir de Mare Longue et de certains forages.

La CWA encourage aussi les ménages à profiter du Water Tank and Domestic Water Pump Grant Scheme. Ce dispositif permet, selon le communiqué, d'obtenir gratuitement un réservoir, une pompe et des accessoires pour une valeur totale de Rs 15 000.



Protection des aînés : des annonces, des promesses et la pension qui divise

Un projet d'Ombudsperson pour les personnes âgées, un encadrement renforcé des maisons de retraite et des congés pour accompagner les proches âgés : le gouvernement a présenté ses priorités au J&J Auditorium, à Phoenix. Mais la réforme des pensions s'est également invitée aux célébrations, défendue à la tribune et contestée aux abords de la salle.

Quelque 2 500 personnes âgées venues de différentes régions de Maurice ont participé aux célébrations officielles de la Journée internationale des personnes âgées au J&J Auditorium. Consacrée à la dignité des aînés et à leur place dans la société, la cérémonie a aussi été l'occasion pour le gouvernement de défendre sa politique sociale. Parmi les responsables présents figuraient la Première ministre suppléante, Arianne Navarre-Marie, le ministre de l'Intégration sociale, de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale, Ashok Subron, le ministre du Travail et des Relations industrielles, Reza Uteem, ainsi que les ministres adjoints Dhaneshwar Damry et Kugan Parapen. Le président du Senior Citizens Council (SCC), Naraidoo Gava Naraidoo, était également présent.

Un défenseur des droits des aînés en préparation

Rendant hommage à la contribution des personnes âgées au développement du pays, Ashok Subron a souligné la nécessité d'adapter les politiques publiques au vieillissement de la population. L'amélioration des services de santé, le développement des soins de longue durée et une meilleure prise en charge des difficultés liées à l'âge



figurent parmi les priorités évoquées. Le ministre a annoncé la présentation prochaine d'amendements législatifs visant à mieux réglementer les maisons de retraite et à renforcer la protection de leurs résidents.

Autre chantier : la création d'un Ombudsperson pour les personnes âgées. Un projet de rapport sur cette institution est attendu prochainement. Cette annonce constitue donc une étape préparatoire, et non la mise en place immédiate de ce mécanisme de protection.

Des congés pour prendre soin de ses proches

Ashok Subron a également défendu une « *caring economy* », une économie accordant davantage de place aux soins et à l'accompagnement des personnes. Dans cette perspective, il a proposé une semaine de travail de 40 heures

réparties sur cinq jours et évoqué des « *solidarity leaves* ». Ces congés permettraient aux travailleurs de s'absenter pour prendre soin de proches âgés. Ces propositions répondent à une réalité familiale de plus en plus présente : concilier activité professionnelle et accompagnement d'un parent vieillissant.

Pensions : le gouvernement défend son choix

La réforme des pensions a occupé une place importante dans les interventions. Ashok Subron l'a qualifiée de décision « *douloureuse mais nécessaire* ». Selon lui, l'introduction prochaine des deuxième et troisième piliers doit permettre d'adapter le système aux réalités économiques et démographiques. « Si

la réforme des pensions ne représentait pas un progrès, je ne l'aurais pas votée au Parlement », a-t-il déclaré.

Arianne Navarre-Marie a, pour sa part, affirmé que la possibilité de percevoir une pension de vieillesse à 60 ans demeurerait garantie. « Si vous voulez prendre votre pension de vieillesse à 60 ans, vous pouvez le faire. Si vous décidez de la prendre après, c'est votre choix, vous pouvez le faire », a-t-elle assuré, ajoutant que personne ne serait abandonné. La Première ministre suppléante a également insisté sur la dignité, la sécurité et la protection des aînés. Avec plus de 275 000 personnes âgées de plus de 60 ans à Maurice, le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales imposent, a-t-elle souligné, un renforcement des dispositifs d'accompagnement.

Faire dialoguer les générations

Au-delà des prestations sociales, les intervenants ont appelé à renforcer les liens entre jeunes et aînés. Arianne Navarre-Marie a encouragé les échanges dans les écoles, les bibliothèques, les centres communautaires et les associations. Les jeunes peuvent accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle. Les aînés peuvent, en retour, transmettre leurs connaissances, leurs récits et leurs repères culturels. Kugan Parapen a insisté sur la nécessité de ne pas considérer le vieillissement comme un fardeau. Il a plaidé pour des politiques adaptées à l'évolution démographique et un dialogue plus soutenu entre les générations. Le lancement des Dialogues de solidarité intergénérationnelle s'inscrit dans cette démarche.

Le Senior Citizens Council condamne les propos

Dans un communiqué publié après la diffusion de vidéos de l'incident sur les réseaux sociaux, le Senior Citizens Council a exprimé sa solidarité avec Saberah Abbas Mamode et condamné les propos tenus à son égard.

Le Conseil précise qu'elle représente plus d'une centaine d'associations de seniors de la capitale. Élu au SCC depuis 2008 et reconduite à sept reprises, elle en est actuellement la doyenne. Le SCC reproche également à Reez Chuttoo d'avoir obstrué l'entrée de l'auditorium et créé un malaise

parmi les membres des associations présents. Ces accusations sont formulées par le Conseil dans son communiqué, signé par son président, Naraidoo Gava Naraidoo.

Organisme statutaire créé en 1985, le SCC indique représenter plus de 900 associations à travers la République. Il rappelle que la Journée internationale des personnes âgées constitue l'événement phare de son calendrier. « L'âge ne diminue en rien les droits, la dignité et la valeur d'un individu », souligne le Conseil.

Une altercation à l'entrée de l'auditorium

Une altercation verbale a opposé Reez Chuttoo, président de la CTSP et membre de la Platform Komin Sindikal, à une participante devant le J&J Auditorium. Le syndicaliste se trouvait sur place avec d'autres membres de la plateforme pour protester contre la réforme des pensions. Alors qu'il interpellait Ashok Subron sur cette question, la dame lui a re-

proché d'aborder le sujet lors d'une journée consacrée aux personnes âgées. Au cours de l'échange, Reez Chuttoo a laissé entendre qu'elle était venue pour le gâteau et l'a qualifiée d'opportuniste.

Selon le Senior Citizens Council, il s'agit de Saberah Abbas Mamode, 80 ans, représentante élue du district de Port-Louis au sein du Conseil.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Deux hommes âgés tués en huit mois : la perpétuité pour Christopher Jonathan Magdeleine

Ses aveux et ses remords n'auront pas suffi à lui éviter la peine perpétuelle. Reconnu coupable du meurtre prémédité de Sri Balkrishna Luchmaya, un commerçant de 90 ans étranglé dans son magasin à Port-Louis, Christopher Jonathan Magdeleine a été condamné à la servitude pénale à perpétuité par le juge Mehdi Manrakhan. Huit mois auparavant, il avait déjà tué un autre homme âgé lors d'un vol à Saint-Martin.

Deux victimes âgées, attaquées sur leur lieu de travail. Deux homicides par strangulation, accompagnés de vols. Devant la cour d'assises, la répétition des violences a pesé lourd dans la condamnation de Christopher Jonathan Magdeleine. Le juge Mehdi Manrakhan a examiné son plaidoyer de culpabilité, ses remords et, surtout, sa confession volontaire concernant le premier homicide. Mais, confrontés à la gravité des faits et aux antécédents de l'accusé, ces éléments n'ont pas été jugés suffisants pour écarter la servitude pénale à perpétuité.

Quatre mètres de tissu pour prétexte

Le 25 avril 2023, Sri Balkrishna Luchmaya se trouve dans son magasin de tissus, rue Souillac, à Port-Louis. Le commerçant est âgé de 90 ans. Avant d'entrer, Christopher Jonathan Magdeleine rôde autour du commerce, attendant un moment favorable. Il se présente ensuite comme un client et demande quatre mètres de tissu. Lorsque le nonagénaire se retourne pour chercher la marchandise, il l'attaque par-derrière et l'étrangle. Le décès sera attribué à une asphyxie par compression du cou.

Après avoir tué le commerçant, Magdeleine lui retire une bague en or et prend de l'argent dans la caisse. Il quitte les lieux, puis tente de vendre le bijou. Faute d'acheteur, il se cache dans une maison abandonnée à Pointe-aux-Sables. La bague sera finalement récupérée et rendue à la famille de la victime. Pour la Cour, l'enchaînement des actes est déterminant : le repérage, le faux achat, l'attaque dans le dos,



l'étranglement, puis le vol. Autant d'éléments examinés dans l'appréciation du caractère prémédité du meurtre.

Huit mois plus tôt, un gardien tué à Saint-Martin

Ce meurtre est survenu environ huit mois après un premier homicide, commis en août 2022 dans une station de traitement des eaux usées à Saint-Martin. Magdeleine s'y était rendu pour voler de la vieille ferraille. Surpris par un gardien, il l'avait étranglé et frappé au visage jusqu'à sa mort, avant de prendre son téléphone portable et son portefeuille. Dans cette affaire, il avait plaidé coupable d'homicide involontaire et avait été condamné à 23 ans de servitude pénale. Le juge Manrakhan relève plusieurs similitudes : des victimes âgées, prises pour cible sur leur lieu de travail, étranglées dans le cadre de faits liés à un vol, puis dépouillées de leurs biens. Une précision demeure essentielle : la peine de 23 ans n'avait pas encore été prononcée au moment du meurtre de Sri Balkrishna Luchmaya. La Cour n'a donc pas considéré que Magdeleine avait commis ce second crime malgré l'effet dissuasif de cette condamnation. Le premier homicide restait toutefois pertinent pour apprécier sa conduite et les impératifs de protection de la société.

Des aveux auxquels la Cour accorde du poids

La défense, assurée par Me Rishi Bhoyroo, a demandé l'application de l'approche structurée retenue dans l'affaire Agathe J. A. A. v The State, en sollicitant notamment la prise en compte du plaidoyer de culpabilité présenté rapidement. Elle a également insisté sur

la confession volontaire de l'homicide de Saint-Martin. Après son arrestation pour le meurtre de Port-Louis, Magdeleine avait reconnu les faits antérieurs. Il avait expliqué être rongé par le remords et ne plus parvenir à dormir. Selon la défense, sans ses aveux, ce premier homicide aurait pu rester non élucidé.

Le juge a accordé une importance particulière à cette démarche. Confesser spontanément un homicide distinct, jusque-là non élucidé, ne revêt pas la même portée qu'admettre des faits alors que les preuves sont déjà réunies. La Cour a aussi pris en considération le plaidoyer de culpabilité, les remords exprimés et les déclarations de Magdeleine selon lesquelles il se trouvait sous l'influence de drogues au moment des faits. Pour la poursuite, représentée par Me Yogeshwaree Mohundin, Principal State Counsel, ces éléments ne justifiaient cependant pas une peine inférieure à la perpétuité. Elle a souligné la propension à la violence de l'accusé, son mépris de la vie humaine et le danger qu'il représentait pour la société.

Avouer un crime n'efface pas la gravité

Au cœur du raisonnement judiciaire figure une distinction : la confession constitue un élément atténuant, mais les faits qu'elle révèle doivent également être examinés. Les aveux de Magdeleine témoignent d'une acceptation de sa responsabilité et peuvent étayer ses remords. Ils révèlent néanmoins qu'environ huit mois avant de tuer le commerçant de Port-Louis, il avait déjà étranglé un autre homme âgé dans le cadre d'un vol. La Cour a donc retenu la valeur de cette confession sans la dissocier de son contenu. Reconnaître les

aveux comme un élément favorable à l'accusé ne pouvait conduire à écarter la répétition des violences dans l'évaluation de sa conduite.

Pourquoi la perpétuité a été retenue

Dans son analyse de l'article 222 du Code criminel, le juge rappelle que la servitude pénale à perpétuité constitue la peine prévue pour le meurtre. Une peine inférieure, ne dépassant pas 60 ans, peut être prononcée lorsque la Cour constate des circonstances « substantielles et impérieuses » justifiant cette dérogation.

Il ne suffisait donc pas de relever l'existence de circonstances atténuantes. Il fallait déterminer si, examinées séparément puis ensemble, elles atteignaient ce seuil.

À l'inverse, plusieurs éléments pesaient contre Magdeleine : la préparation de l'attaque, l'extrême vulnérabilité du nonagénaire, la tromperie utilisée pour l'approcher, la strangulation et le vol commis après sa mort. S'y ajoutaient le précédent homicide et de nombreuses condamnations pour vol simple et vol aggravé, déjà sanctionnées par des peines privatives de liberté.

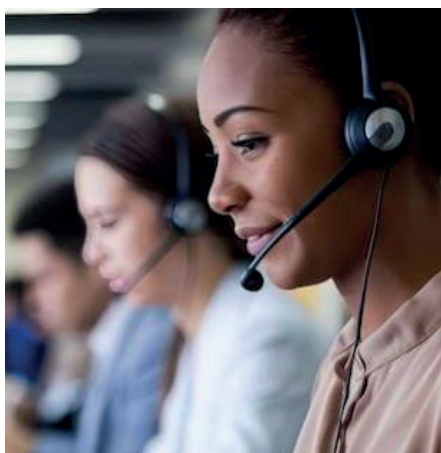
Le juge a souligné que la perpétuité ne résultait pas d'une application automatique de la loi. Il a accordé un poids significatif à la confession volontaire et examiné les autres arguments de la défense. Mais leur portée cumulée n'a pas suffi à contrebalancer les circonstances aggravantes. Christopher Jonathan Magdeleine a ainsi été condamné à la servitude pénale à perpétuité pour le meurtre prémédité de Sri Balkrishna Luchmaya. La Cour a également ordonné la confiscation de toutes les pièces à conviction.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Privy council : deux litiges qui pourraient redessiner les contours du monde des affaires

Maurice aura de nouveau les yeux tournés vers Londres. Deux dossiers mauriciens seront examinés par le Judicial Committee of the Privy Council, ultime juridiction d'appel pour Maurice : EGALLYS Ltd contre l'Information and Communication Technologies Authority (ICTA), le 5 octobre, puis MRA contre Mauritius Freeport Development Co. Ltd (MFD), le 7 octobre. Dans les deux cas, les Law Lords ne seront pas appelés simplement à départager deux parties. Ils devront surtout préciser comment certaines règles du droit mauricien doivent être appliquées. Leurs décisions pourraient ainsi donner des repères importants aux entreprises et aux institutions locales.

Egallys : une dette de Rs 14 millions, mais d'abord une question de procédure



L'affaire Egallys remonte à 2020. Le 4 août de cette année-là, l'ICTA avait servi à la société une Statutory Demand, lui réclamant Rs 14 066 666,68, avec des frais additionnels. La société de télécommunication, spécialisée dans les services de téléphonie à bas coût pour les professionnels, les PME et les centres d'appels, avait contesté cette demande devant la Cour suprême. La société soutenait notamment qu'il existait un différend concernant



la dette réclamée, qu'elle disposait d'une contre-réclamation et que l'ICTA n'avait pas respecté certaines de ses obligations légales et réglementaires. Mais le fond du différend n'a finalement pas été examiné. Egallys était représentée par son directeur unique, José Esteves, qui avait juré trois affidavits. L'ICTA avait toutefois soulevé une objection préliminaire : aucun document ne démontrait formellement que le directeur avait l'autorité nécessaire pour représenter la compagnie dans cette procédure.

La Bankruptcy Division de la Cour suprême a retenu cet argument. La demande d'Egallys visant à faire annuler la Statutory Demand a été rejetée pour cette raison, sans examen du fond. La Cour d'appel a ensuite confirmé cette décision. C'est précisément cette question qui arrive maintenant devant le Privy Council : un directeur unique doit-il produire une preuve formelle de son autorisation à représenter sa société dans une procédure judiciaire,

même lorsque son statut de directeur unique n'est pas contesté ? Le jugement pourrait avoir une portée bien au-delà d'Egallys. Il touchera à la manière dont les sociétés, particulièrement celles dirigées par un seul directeur, doivent formaliser leur représentation devant les tribunaux.

MRA-MFD : Rs 84,7 millions de déductions fiscales en jeu

Le second dossier concerne directement le monde des affaires et la fiscalité. MFD, promoteur de la zone franche et actif dans les secteurs de la logistique, de l'entreposage et de la distribution, conteste la décision de la MRA concernant des capital allowances, c'est-à-dire des déductions fiscales liées à certaines dépenses en capital. Le montant en question est de Rs 84 698 483. Il ne s'agit pas simplement d'une facture fiscale de Rs 84,7 millions. Ce montant correspond aux déductions que MFD avait

réclamées au titre de son exercice 2012.

Le point de départ est ancien. Les dépenses concernées avaient été engagées entre 1995 et 2005. MFD n'avait pas réclamé ces allocations au cours de certaines années et les avait ensuite réclamées en 2012, année où elle considérait pouvoir les utiliser plus avantageusement. La MRA a contesté cette approche. Selon elle, les allocations auraient dû être réclamées au cours des années correspondant à l'utilisation des actifs concernés. L'Assessment Review Committee avait initialement donné raison à MFD en 2023. Mais la Cour suprême a ensuite accueilli l'appel de la MRA et estimé que les allocations réclamées en 2012 ne pouvaient être admises pour des actifs acquis et utilisés entre 1995 et 2005.

Le Privy Council devra donc interpréter l'article 24 de l'Income Tax Act. En termes simples : une entreprise peut-elle choisir quand réclamer ses allocations fiscales liées à ses investissements, ou la loi impose-t-elle qu'elles soient réclamées année après année, selon le mécanisme prévu ? La réponse dépassera le cas de MFD. Elle intéresse les entreprises qui investissent dans des équipements, des bâtiments ou d'autres actifs donnant droit à des allocations fiscales. Elle intéresse aussi, indirectement, les finances publiques : les règles qui déterminent quelles déductions peuvent être accordées influencent nécessairement les recettes fiscales de l'État. Les deux audiences de cette semaine, de nature très différente, pourront surtout apporter une réponse là où le droit mauricien laisse place à une interprétation contestée.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

FCD : trois dossiers sensibles pour une entrée en matière mouvementée

La Financial Crimes Division (FCD) de la Cour suprême n'aura pas attendu longtemps avant d'être confrontée à une première bataille procédurale. À peine entrée dans sa phase opérationnelle, cette nouvelle structure spécialisée dans les affaires de criminalité financière doit déjà se pencher sur une question susceptible de déterminer la manière dont certains dossiers seront traités devant elle : sa propre compétence.



Le premier rendez-vous judiciaire de la FCD s'est tenu en début de semaine. Trois dossiers ont été appelés devant le juge Lutchmyparsad Aujayeb : l'affaire liée à l'Eco Deer Park, impliquant notamment l'ancien ministre Maneesh Gobin et Rajanah Dhaliah ; le dossier « Reward Money », impliquant l'ancien Assistant Commissioner of Police Lilram Deal ; et l'affaire concernant l'ancien Chief Executive Officer de l'Economic Development Board (EDB), Ken Poonoosamy. Les trois procédures ont été renvoyées au 19 octobre.

Mais c'est le dossier Eco Deer Park qui pourrait constituer le premier véritable test juridique pour la nouvelle division. La défense de Maneesh Gobin a contesté la compétence de la Financial Crimes Division pour entendre

l'affaire. Une objection préliminaire a été soulevée devant la Cour, avec des arguments s'appuyant notamment sur l'article 76(1) de la Constitution, l'article 41A de la Courts Act ainsi que sur les modifications législatives intervenues après l'entrée en vigueur de la Financial Crimes Commission Act.

La défense soutient notamment que les changements apportés au cadre légal doivent être pris en considération afin de déterminer si la FCD constitue effectivement le forum compétent pour cette poursuite. La question n'a pas encore été tranchée par la Cour. Elle devra donc être examinée avant que l'affaire puisse progresser sur le fond.

Cette contestation intervient dans un dossier particulièrement sensi-

ble. L'affaire, également connue sous les appellations « Black Label » et « Stag Party », concerne l'octroi d'un bail portant sur des terres de l'État à Grand-Bassin. Maneesh Gobin fait face à une accusation liée à l'utilisation présumée de sa fonction publique afin d'obtenir une gratification. Rajanah Dhaliah et Harryduth Ramnarain sont, pour leur part, poursuivis relativement à des accusations de trafic d'influence liées à ce dossier. La défense de Gobin ne s'est toutefois pas limitée à la question de la compétence. Une demande visant à obtenir davantage de précisions sur certains éléments de l'accusation a également été formulée.

La poursuite devra répondre à cette démarche lors de la prochaine étape de la procédure.

Trois dossiers, trois enjeux

La première audience de la FCD ne se résume pas à l'affaire Eco Deer Park. Le dossier « Reward Money » place également devant cette nouvelle division un ancien haut responsable de la police. Lilram Deal est poursuivi relativement à six accusations, dont une portant sur l'utilisation présumée de sa fonction publique afin d'obtenir une gratification et cinq accusations de blanchiment d'argent. Lors de l'appel du dossier, l'ancien policier a sollicité du temps afin de retenir les services d'un avocat. Son affaire reviendra devant la Cour le 19 octobre.

Le troisième dossier concerne Ken Poonoosamy, ancien CEO de l'EDB. Il fait l'objet d'une poursuite en relation avec l'attribution présumée d'un contrat informatique de l'Economic Development Board à Verde Solutions Ltd. La Cour lui a imposé une condition concernant son passeport : celui-ci doit être remis aux autorités judiciaires et tout déplacement à l'étranger nécessite une autorisation préalable.

Ces trois procédures confrontent ainsi la Financial Crimes Division à des enjeux judiciaires délicats dès son entrée en fonction. Le prochain rendez-vous, fixé au 19 octobre, sera particulièrement suivi. Pour les dossiers renvoyés, cette audience devrait notamment permettre à la Cour d'examiner les différentes « pre-trial motions », soit les demandes et objections devant être tranchées avant un éventuel procès sur le fond.

Amendes routières : le paiement en ligne accessible dès le 30 octobre

Régler certaines amendes routières sans se déplacer sera bientôt possible. À compter du 30 octobre 2026, les automobilistes pourront payer électroniquement leurs Fixed Penalty Notices (FPN) à travers le Supreme Court Portal. Cette première étape concernera uniquement les infractions ne donnant pas lieu à des points de pénalité.

Le Conseil des ministres a donné son accord à la promulgation des Road Traffic (Amendment of Schedule) (No. 3) Regulations 2026, ouvrant ainsi la voie à ce nouveau service. Le dispositif doit permettre aux usagers d'effectuer leur paiement à distance, selon une procédure reposant sur leur identification numérique et les références de leur contravention.

Pour accéder au service, l'automobiliste devra d'abord s'authentifier à l'aide de son compte MauPass. Il lui faudra ensuite saisir le numéro de son FPN ainsi que le numéro d'immatriculation du véhicule concerné. Ces informations seront nécessaires pour retrouver l'amende dans le système et procéder à son règlement. Plusieurs moyens de paiement seront proposés. Les usagers pourront notamment utiliser les applications compatibles avec le MauCAS QR Code, dont Juice et Pop. Le paiement par carte de crédit ou de débit sera également disponible. Les automobilistes disposeront ainsi de différentes options pour s'acquitter du montant réclamé.

L'accès au paiement électronique dépendra toutefois d'une condition

essentielle : le FPN devra avoir été préalablement enregistré dans le système par la Mauritius Police Force. La réception d'une contravention ne signifiera donc pas nécessairement qu'elle pourra être réglée immédiatement en ligne. Son enregistrement constituera une étape indispensable avant toute transaction sur le portail.

Autre précision importante : le lancement du service ne concernera pas toutes les infractions routières. Dans un premier temps, seules celles qui ne sont assorties d'aucun point de pénalité seront admissibles. Les automobilistes devront donc tenir compte de cette limitation avant d'entreprendre leur démarche. Les autorités prévoient néanmoins une deuxième phase, des-

tinée à élargir le dispositif à l'ensemble des infractions routières, y compris celles entraînant des points de pénalité. Aucune date de mise en œuvre de cette extension n'est précisée dans les éléments annoncés.

Cette prochaine étape couvrira également les Photographic Enforcement Device Notices, délivrés pour les excès de vitesse détectés par les 63 caméras de surveillance de la vitesse installées à travers l'île. Le déploiement se fera donc progressivement. Dès le 30 octobre, les détenteurs de FPN admissibles pourront utiliser ce nouveau canal de paiement, à condition de disposer d'un compte MauPass et que leur contravention figure dans le système de la police.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Pont Naturel : Dharmendra englouti par les flots, ses proches refusent de perdre espoir

Depuis dimanche dernier, les recherches se poursuivent pour tenter de retrouver Dharmendra Bisht, un ressortissant indien de 26 ans, porté disparu après une chute du haut de la falaise de Pont Naturel. Pendant une semaine entière, les éléments de la National Coast Guard, épaulés par l'hélicoptère de la police, ont multiplié les opérations. En vain, jusqu'ici. Mais pour les proches du jeune homme, l'absence de corps laisse une place à l'espoir. Ils refusent de croire que tout est terminé.

Sept jours ont passé. Sept jours durant lesquels les recherches se sont poursuivies dans les eaux difficiles de Pont Naturel, avec l'espoir de retrouver une trace de Dharmendra Bisht. Les éléments de la National Coast Guard (NCG), appuyés par l'hélicoptère de la police, ont multiplié les opérations depuis la disparition du jeune homme. Mais malgré l'engagement des équipes et les battues menées au fil des jours, aucune trace de lui n'a, pour l'heure, été retrouvée.

Et pendant que les recherches se poursuivent avec une intensité qui met les plongeurs et les sauveteurs à rude épreuve, les proches de Dharmendra s'accrochent à une seule certitude : tant que son corps n'a pas été retrouvé, l'espoir demeure. Pour ceux qui l'ont connu, l'histoire ne se résume d'ailleurs pas à celle d'un jeune ressortissant indien disparu en mer. Dharmendra était un collègue, un ami, un proche. Un jeune homme dont la personnalité a marqué ceux qui ont croisé son chemin.

La piste du selfie fermement écartée par ses proches

Depuis l'annonce de sa disparition, plusieurs informations ont circulé sur les circonstances du drame. Certains médias ont notamment rapporté que Dharmendra aurait chuté alors qu'il tentait de prendre des selfies. Une version que ses proches contestent fermement. Présents au moment des faits, ils affirment que le jeune homme n'avait pas de téléphone en main lorsqu'il a chuté. Selon eux, sa chute ne serait pas



liée à une tentative de prendre une photographie ni à une volonté de s'approcher volontairement du bord de la falaise. D'après les éléments rapportés par ses proches, il aurait simplement trébuché accidentellement avant de tomber à l'eau. Ces précisions leur tiennent particulièrement à cœur. Car derrière les circonstances encore incertaines du drame, ils veulent surtout que l'on se souvienne de l'homme qu'il était.

Un sourire qui avait conquis son entourage

Originaire de l'Uttarakhand, dans le nord de l'Inde, Dharmendra Bisht, âgé de 26 ans, était destiné à une belle carrière. Cela faisait un peu plus d'un an qu'il avait posé ses valises à Maurice, plus précisément à Palma. Il avait obtenu, en avril 2025, un permis de travail et de résidence. Titulaire d'un diplôme en gestion hôtelière, il travaillait dans le secteur de la restauration. Son arrivée à Maurice aurait été facilitée par la recommandation d'un ami avec lequel il avait auparavant travaillé dans un hôtel cinq étoiles dans la Grande Péninsule. Depuis, après avoir gravi les échelons, il occupait le poste de senior manager au sein du groupe Sitar Restaurant et Thai Food Gang, à Bagatelle.

Dans son entourage professionnel, les témoignages sont unanimes sur un point : Dharmendra était particulièrement apprécié. Les clients, racontent ses proches et ses collègues, l'aimaient pour son sens du service et son attention envers les autres. Il est décrit comme humble, souriant et professionnel, toujours prêt à rendre service. Un jeune homme plein de vie, avec cette capacité à mettre les autres à l'aise. « Jolliest, smartest, handsome », résument



ceux qui l'ont côtoyé, en quelques mots qui traduisent l'image qu'il a laissée derrière lui.

Une journée de repos qui tourne au drame

Dimanche dernier, Dharmendra ne travaillait pas. C'était son jour de repos.

Comme beaucoup de jeunes de son âge, il souhaitait profiter de cette journée pour sortir et découvrir un nouvel endroit, une activité qu'il affectionnait particulièrement. Il a donc décidé de se rendre à Pont Naturel avec deux amis, car il ne s'y était jamais rendu auparavant. Cette sortie devait être une simple journée passée entre amis. Pour Dharmendra, c'était également une première. Mais en une fraction de seconde, tout a basculé. Dans des circonstances qui font encore l'objet d'une enquête, le jeune homme aurait trébuché avant de tomber à l'eau. Dans cette mer hostile, il a rapidement été perdu de vue. Les personnes présentes sur place ont immédiatement donné l'alerte.

Les secours ont alors été mobilisés. Les éléments de la National Coast Guard se sont engagés dans les recherches, avec l'appui de l'hélicoptère de la police. Les opérations se sont poursuivies jusqu'à la tombée de la nuit et ont repris au fil des jours. Pour ses proches, chaque nouvelle journée sans réponse est une épreuve supplémentaire. Mais l'espoir reste intact.

Les proches connaissent les difficultés auxquelles sont confrontées les équipes engagées dans les recherches. Ils savent aussi que les conditions dans cette mer rendent les opérations particulièrement éprouvantes. Pourtant, ils refusent de tourner la page. Ils veulent croire que Dharmendra peut encore être retrouvé. Aujourd'hui, ici comme en Inde, tous attendent une réponse. Derrière chaque opération menée au large de Pont Naturel, la famille, les amis et les collègues espèrent encore. Tant que Dharmendra Bisht n'aura pas été retrouvé, ils refusent de considérer son histoire comme terminée...

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

« Planting », ADN et Rs 3 millions — les graves accusations d'un policier contre son ancien chef

Deux ans après la saisie de Rs 27 millions de cannabis à L'Espérance-Trébuchet, un policier brise le silence. Dans un affidavit juré devant la Cour suprême, Jean Christophe Roussety dénonce un présumé « planting » : drogue qui aurait été répandue dans des BMW, manipulation présumée des sacs pour y laisser l'ADN d'un suspect et Rs 3 millions qui auraient été réclamées. Au cœur de ses accusations : son ancien supérieur, l'ASP Rajcoomar Seewoo. Que s'est-il réellement passé ce jour-là ?

Le 30 juillet 2024, l'opération avait été présentée comme un important coup de filet contre le trafic de drogue. La Special Intelligence Cell de la Special Support Unit (SSU), dirigée par l'ASP Rajcoomar Seewoo, avait saisi environ 22 kg de cannabis, évalués à Rs 26,9 millions, après une opération de surveillance dans le Nord. Trois hommes avaient été arrêtés. La police soupçonnait alors la cargaison de provenir de La Réunion.

Deux ans plus tard, Jean Christophe Roussety, policier affecté à la Special Intelligence Cell de novembre 2023 à novembre 2025, livre une version radicalement différente. Dans un affidavit juré le 20 septembre 2026, il affirme que certains éléments auraient été artificiellement créés pour incriminer les suspects. À ce stade, ces accusations restent celles formulées par Roussety sous serment.

Un AirTag pour suivre les sacs



Selon Jean Roussety, tout commence dans la soirée du 29 juillet 2024. Lors d'un briefing, les policiers sont informés qu'un speedboat en provenance de La Réunion doit acheminer du cannabis à Maurice. Un AirTag aurait été placé dans l'un des sacs afin de suivre la cargaison.

À 4 h 45 le lendemain, le signal apparaît au large de Pointe-aux-Biches. Plusieurs équipes sont déployées. Jean Roussety, accompagné des PC Nehalkhan et Hurruck, se rend sur place à bord d'un van privé. À 5 h 35, l'ASP Seewoo aurait ordonné de suivre le signal, qui se déplace vers Vale, Goodlands, Cottage puis Rivière-du-Rempart. Une BMW blanche est également repérée.

Une BMW fouillée... mais « rien d'incriminant »



Vers 6 h 15, les policiers interceptent à L'Espérance-Trébuchet la BMW KB 422. Kushhal Bantoo est au volant et Meelesh Ramphall se trouve à bord. C'est ici que la version de Jean Roussety diverge du récit présenté après l'opération. Il affirme qu'aucun élément incriminant n'aurait été retrouvé dans la BMW. Il soutient ensuite que l'ASP Seewoo serait arrivé sur place et que les deux hommes auraient été sortis du véhicule, frappés puis menottés. Pendant ce

temps, le signal de l'AirTag aurait continué à se déplacer. Les policiers suivent finalement le signal jusqu'à une route isolée, près d'une zone boisée. Quatre sacs de sport noir, gris, rouge et bleu y auraient été découverts avec une importante quantité de cannabis. C'est à ce moment que Jean Roussety formule l'une de ses accusations les plus graves.

De l'ADN volontairement laissé sur les sacs ?

Selon le policier, l'ASP Seewoo aurait contraint Meelesh Ramphall à manipuler les quatre sacs et à les charger dans un véhicule de police. L'objectif présumé aurait été de faire en sorte que l'ADN du suspect se retrouve sur les sacs. Jean Roussety attribue à son ancien supérieur cette phrase : « *Prend charge la zot mem aster.* »

Sur le chemin du domicile des frères Bantoo, les policiers croisent ensuite une deuxième BMW, YRB 21, conduite par Yashwin Bantoo. Roussety affirme que cette voiture aurait également été fouillée sans qu'aucun élément incriminant n'y soit découvert.

Yashwin Bantoo aurait néanmoins été arrêté. Lorsque celui-ci aurait demandé pourquoi, l'ASP Seewoo lui aurait lancé, selon l'affidavit : « *Mo pou fer toi aussi prend charge sa quatre sacs la drogue la la.* » Une perquisition est ensuite effectuée au domicile des frères Bantoo. Là encore, Jean Roussety affirme que rien d'incriminant n'aurait été retrouvé.

Cannabis répandu dans les BMW ?

L'affidavit contient une autre accusation majeure concernant ce qui se serait produit une fois les suspects et les véhicules conduits au bureau de la SSU SIC. Jean Roussety affirme que le PC Hurruck aurait, sur instruction de l'ASP Seewoo, cassé et retiré une dashcam in-

stallée dans la BMW KB 422. Plus grave encore, il soutient que des particules de cannabis auraient été prélevées sur l'un des paquets avant d'être répandues à l'arrière des deux BMW.

Selon lui, l'objectif aurait été de créer des traces permettant de laisser croire que les véhicules avaient servi au transport de la drogue. Ces affirmations prennent une importance particulière au regard de la version donnée après l'opération, selon laquelle des éléments liés au cannabis avaient été découverts dans les véhicules.

Rs 3 millions en échange d'une libération ?

Jean Roussety fait également état d'une présumée demande de Rs 3 millions. Il affirme avoir appris, environ deux semaines après l'opération, que l'ASP Seewoo aurait proposé aux frères Bantoo une libération s'ils reconnaissaient les faits et remettaient Rs 3 millions. Selon son récit, les PC Nehalkhan, Hurruck et Gunowry se seraient rendus au domicile des frères à Rivière-du-Rempart. L'argent aurait été remis puis transmis à Seewoo le même jour.

L'affidavit soulève encore d'autres interrogations. Le dénonciateur affirme que l'entrée de l'Occurrence Book aurait été modifiée à deux reprises au poste de police de Poudre-d'Or. Il soutient également qu'aucun AirTag ou GPS tracker n'aurait finalement été sécurisé comme pièce à conviction, alors que cet appareil aurait joué un rôle déterminant dans l'opération.

Pourquoi avoir attendu près de deux ans avant de parler ?

Le policier Jean Roussety invoque la peur des représailles. Il affirme avoir craint d'être lui-même « *framed* » par le placement de fausses preuves s'il dénonçait les pratiques qu'il dit avoir observées. Les accusations interviennent alors que le nom de Rajcoomar Seewoo a été cité dans d'autres investigations de la Financial Crimes Commission, notamment autour d'une perquisition à Vallée-des-Prêtres et du « *Reward Money* ».

Le récit de juillet 2024 présentait une opération antidroge réussie. L'affidavit de septembre 2026 en propose une tout autre lecture. Entre les deux versions, ce sont les preuves, leur traçabilité et les conditions dans lesquelles les trois hommes ont été incriminés qui devront désormais parler.

Drame dans un temple à Upper Dagotière : le rescapé entre la vie et la mort

Un homme a perdu la vie et un autre se trouve toujours dans un état critique après l'effondrement d'un échafaudage dans un mandiram à Upper Dagotière. Les deux hommes participaient bénévolement à des travaux de nettoyage du lieu de culte. Alors que les proches du rescapé prient pour son rétablissement, les membres du temple restent profondément marqués par le drame.

Le drame s'est produit le mardi 29 septembre, peu avant 16 heures, dans un temple situé à Upper Dagotière. Coushna Seemran, 49 ans, habitant Montagne-Longue, et Ravi Shankar Shah, 22 ans, habitant Upper Dagotière, participaient bénévolement à des travaux de nettoyage du lieu de culte. Pour une raison qui reste à déterminer, l'échafaudage sur lequel se trouvaient les deux hommes a cédé. Ils ont alors fait une chute de plusieurs mètres. Les secours ont été alertés et se sont rapidement rendus sur place. Coushna Seemran a été examiné par un médecin du SAMU, qui n'a malheureusement pu que constater son décès.



Le rescapé toujours inconscient

Ravi Shankar Shah a, lui, survécu à la chute, mais a été grièvement blessé. Pris en charge par le SAMU, il a été

transporté à l'hôpital Victoria, à Can-dos. Son état est jugé critique et, selon ses proches, il n'aurait toujours pas repris connaissance. Sa famille et son entourage restent à son chevet et prient pour son rétablissement. Pour ses proches, l'attente est particulièrement éprouvante. Après le choc de l'accident, tous espèrent désormais une amélioration de son état de santé.

Au temple également, l'émotion reste vive. Les membres du lieu de culte se disent choqués et consternés par ce qui s'est produit.

Selon eux, les deux hommes étaient venus apporter bénévolement leur aide pour le nettoyage du mandiram. Rien ne laissait présager qu'une telle journée se terminerait par un drame. « *Nous sommes tous sous le choc. Ils étaient là pour aider bénévolement au nettoyage du temple. Personne n'aurait imaginé qu'un tel drame puisse se produire. Aujourd'hui, nous pleurons une vie perdue et nous prions pour que Ravi puisse s'en sortir* », confie un membre du temple.

Le propriétaire de l'échafaudage arrêté

L'enquête menée par la police de Saint-Pierre porte notamment sur les conditions dans lesquelles l'échafaudage a été installé et utilisé. Selon les premiers éléments recueillis, le propriétaire

d'une entreprise de construction aurait prêté volontairement l'équipement afin de permettre aux bénévoles d'effectuer les travaux de nettoyage du temple. Le propriétaire de l'échafaudage a depuis été arrêté et fait l'objet d'une accusation provisoire d'homicide involontaire. Les enquêteurs chercheront notamment à déterminer comment l'échafaudage avait été monté, dans quel état il se trouvait et dans quelles conditions il était utilisé au moment de l'accident.

Une famille en quête de réponses

La disparition brutale de Coushna Seemran plonge sa famille et ses proches dans le deuil. Au-delà de la douleur, ils souhaitent désormais comprendre comment cet accident a pu se produire alors que les deux hommes effectuaient simplement des travaux bénévoles dans un lieu de culte. Les proches attendent ainsi des explications sur les circonstances de l'effondrement et les conditions dans lesquelles les travaux étaient réalisés. Pendant que la police poursuit ses investigations pour établir les responsabilités éventuelles, une famille pleure un proche et une autre reste suspendue à l'évolution de l'état de santé d'un jeune homme de 22 ans. Au temple d'Upper Dagotière, les prières accompagnent désormais Ravi Shankar Shah dans son combat pour la vie.

Nos enfants vont-ils vraiment bien ? L'Ombudsperson sonne l'alarme

Santé mentale, autisme, difficultés comportementales, vulnérabilités sociales, risques en ligne : le rapport 2025-2026 de l'Ombudsperson for Children dresse une longue liste de défis et réclame surtout que les engagements pris en faveur des enfants se traduisent enfin par des actions concrètes.

« *Passer des paroles aux actes.* » C'est, en substance, le message lancé par l'Ombudsperson for Children, Aneeta Ghoorah, à l'occasion de la présentation de son rapport annuel 2025-2026, ce samedi au Caudan Arts Centre, à Port-Louis.

Le document place la santé, les droits, la dignité et le bien-être des enfants au centre de ses recommandations. Mais

surtout, il pointe plusieurs problématiques auxquelles sont confrontés les enfants mauriciens et demande une réponse plus structurée des institutions.

Parmi les sujets soulevés figurent les droits des bébés et des tout-petits, les enfants présentant de graves difficultés comportementales, les obstacles rencontrés en matière d'accompagnement de l'autisme et d'éducation inclusive, la santé mentale, les vulnérabilités sociales ainsi que les risques croissants auxquels les jeunes sont exposés sur Internet. Le rapport accorde également une attention particulière aux droits des enfants intersexes et réclame des mesures concrètes afin que ceux-ci puissent

grandir dans le respect de leur dignité et de leurs droits.

Intervenir avant qu'il ne soit trop tard L'une des principales orientations défendues est celle de la prévention. L'Ombudsperson estime qu'une intervention précoce face aux problèmes de santé et aux difficultés rencontrées durant l'enfance peut avoir des conséquences déterminantes sur le développement futur d'une personne. Le rapport préconise également une approche fondée sur les droits de l'enfant pour mieux comprendre certains comportements difficiles, plutôt que de se limiter à une réponse essentiellement punitive.

Mais l'institution réclame aussi da-

vantage de responsabilité et de transparence de la part des organismes chargés de la protection de l'enfance. Les responsabilités doivent être clairement définies, les mesures réellement appliquées et leurs résultats mesurables. Pour Aneeta Ghoorah, après 23 années d'existence de l'Office of the Ombudsperson for Children, le défi consiste précisément à faire en sorte que les recommandations ne restent pas uniquement sur papier. Son message regarde également loin devant. Les bébés d'aujourd'hui seront les citoyens de demain. Leur santé, leur éducation, leur sécurité, leur équilibre émotionnel et la dignité avec laquelle ils auront grandi contribueront directement à façonner la société mauricienne de demain.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Aviation : Air Mauritius prépare sa reconquête du marché britannique

Après une période de turbulences sur le marché britannique, Air Mauritius prépare sa riposte. Fréquences renforcées, offensive commerciale et retour d'ITA Airways : la bataille du ciel européen entre dans une nouvelle phase.

Air Mauritius entend renforcer progressivement sa présence entre Londres-Gatwick et Maurice. Dans un premier temps, la compagnie nationale veut garantir au moins cinq rotations hebdomadaires tout au long de l'année, avant d'envisager un retour à une desserte quotidienne à l'horizon 2028. Cette ambition intervient dans un contexte délicat pour le Royaume-Uni, deuxième marché émetteur de touristes vers Maurice derrière la France. Dinesh Burrenchobay, président de la Mauritius Tourism Promotion Authority (MTPA), a indiqué avoir obtenu cet engagement à l'issue d'une longue réunion avec Air Mauritius. Lors du premier de trois roadshows organisés cette semaine à Londres, Manchester et Birmingham, il a notamment insisté sur la disponibilité des sièges, considérée comme l'un des facteurs pesant sur les performances de la destination.

Les arrivées de visiteurs britanniques ont diminué de 2 % en 2025 par rapport à 2024. La tendance s'est accentuée au premier semestre de 2026, avec un recul de 11 %, dans un contexte marqué notamment par les perturbations liées au conflit au Moyen-Orient.

Un signal plus encourageant est toutefois apparu en août : les arrivées en provenance du Royaume-Uni ont progressé de 5,2 % sur un an, une amélioration qui aurait notamment été soutenue par des réservations de dernière minute. Pour la MTPA, les performances actuelles restent inférieures au potentiel de ce marché. Dinesh Burrenchobay estime que plusieurs facteurs expliquent le ralentissement et considère la disponibilité des liaisons aériennes comme l'un des éléments à prendre en compte.

Londres-Maurice : le quotidien dans le viseur

Air Mauritius assurait encore jusqu'à l'année dernière un vol quotidien entre Londres-Gatwick et Maurice. La compagnie avait ensuite réduit son



programme à cinq rotations hebdomadaires, voire quatre pendant certaines périodes de basse saison, en raison d'une demande jugée insuffisante. La tendance pourrait désormais s'inverser. Allan Owen, responsable commercial d'Air Mauritius au Royaume-Uni, a confirmé que la compagnie travaille à une reconstruction progressive de son programme londonien. Le cap fixé est celui d'un retour à une desserte quotidienne à l'été 2028, sous réserve que la demande soit au rendez-vous.

La difficulté réside notamment dans la saisonnalité. Les périodes de vacances permettent d'atteindre des niveaux de remplissage élevés, mais l'enjeu consiste à maintenir une demande suffisamment soutenue durant les mois plus calmes.

« Nous pouvons remplir nos avions en juillet et août, ainsi qu'à Noël, à Pâques et pendant les vacances scolaires. Nous devons cependant voir davantage de demande tout au long de l'année », a expliqué Allan Owen.

Pour accompagner cette stratégie, Air Mauritius muscle également sa présence commerciale au Royaume-Uni. Darren McCormick a été recruté comme sales executive à Manchester afin de développer les relations avec les professionnels du voyage et les partenaires dans le nord du pays. Deux autres commerciaux devraient également être recrutés à Londres pour couvrir le sud. Cette présence renforcée doit permettre à la compagnie de travailler plus étroitement avec les acteurs du tourisme britannique et de soutenir les ventes pendant les périodes traditionnellement moins dynamiques.

£785 000 pour promouvoir Maurice

La MTPA prépare, de son côté, une nouvelle offensive promotionnelle. Une campagne internationale doit être lancée avant la fin de l'année pour un montant d'environ £785 000.

Elle comprendra notamment de la publicité dans les médias et des affichages dans le métro londonien. L'objectif est de renforcer la visibilité de Maurice et de présenter une destination allant au-delà de son image traditionnelle de plages et d'hôtels.

La MTPA envisage également de collaborer avec des personnalités et des influenceurs susceptibles de devenir des ambassadeurs de l'île auprès du public britannique.

Cette offensive intervient alors que les indicateurs globaux du tourisme mauricien restent orientés positivement. Les arrivées internationales progressent de 2 % par rapport à 2025, année durant laquelle Maurice avait accueilli environ 1,4 million de visiteurs. Les autorités touristiques anticipent également une

fin d'année 2026 soutenue.

ITA Airways revient sur Rome-Maurice

Le renforcement de la connectivité européenne ne concerne pas uniquement Londres. ITA Airways reprendra sa liaison directe entre Rome-Fiumicino et Maurice le 25 octobre 2026.

La compagnie italienne assurera trois vols par semaine durant la saison hivernale et jusqu'au début de la saison été 2027. Les rotations seront opérées en Airbus A330neo.

Cette liaison offrira une connexion directe supplémentaire entre Maurice et l'Italie et viendra compléter l'offre disponible depuis l'Europe. ITA Airways poursuivra parallèlement le développement de son réseau long-courrier pendant l'hiver 2026-2027. Une nouvelle liaison saisonnière sans escale entre Rome et Saint-Domingue débutera le 30 novembre, avec un vol hebdomadaire dans un premier temps, puis deux à partir du 14 décembre.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Island Container Terminal : les dés sont jetés, la transformation du port s'accélère

Island Container Terminal, ouverture du capital de la Cargo Handling Corporation Ltd, arrivée de nouveaux acteurs internationaux, essor du bunkering, transformation de Fort William et développement des croisières : après des années de projets et d'annonces, plusieurs pièces du futur port commencent à se mettre en place. Avec Rs 47,3 milliards prévus pour le seul Island Container Terminal, les dés sont désormais jetés. Le véritable défi sera celui de l'exécution.



La transformation du port entre dans une phase concrète. Le projet prévoit notamment la construction d'un brise-lames d'environ deux kilomètres, l'approfondissement du chenal jusqu'à 18 mètres, la création d'une île artificielle de 50 hectares ainsi qu'un quai d'environ 1,2 kilomètre. L'objectif est clair nous dit Josian Valere Corporate Communications Officer à la Mauritius Ports Authority (MPA) : disposer des infrastructures nécessaires pour accueillir des navires de plus grande capacité et accroître considérablement le potentiel de traitement des conteneurs. Mais le projet se veut également tourné vers le port de demain.

Le concept d'« Ecoport » prévoit le recours aux énergies renouvelables ainsi que le cold ironing, technologie permettant aux navires à quai de se connecter au réseau électrique plutôt que de maintenir leurs moteurs en fonctionnement. Des infrastructures destinées au stockage de carburants alternatifs, notamment le méthanol vert et l'ammoniac propre, sont également envisagées. Le projet bénéficie par ailleurs d'un partenariat stratégique avec l'Inde portant sur un accompagnement technique et financier. Au-delà de l'investissement portuaire, cette coopération s'inscrit dans une réflexion plus large autour de la connectivité et de la position stratégique de Port-Louis dans l'océan Indien.

CHCL : le privé entre dans le jeu

Autre évolution majeure : l'ouverture du capital de la Cargo Handling Corporation Ltd (CHCL). Le gouvernement a

confirmé le principe d'une participation d'opérateurs privés pouvant atteindre 40 %, tout en maintenant le contrôle public de la société. Deux géants mondiaux du transport maritime, Mediterranean Shipping Company (MSC) et Maersk, ont été retenus dans le cadre du processus et doivent entrer au capital comme actionnaires minoritaires. Une nouvelle étape a récemment été franchie lors d'une séance de travail présidée par le Premier ministre avec les représentants des deux groupes.

Les exercices de due diligence et de bonne gouvernance doivent précéder la mise en place de la « CHCL New Look », annoncée pour le début de 2027. Un Transaction Advisor doit également être désigné afin de procéder notamment à l'évaluation des actifs concernés par l'opération. L'enjeu dépasse largement l'actionnariat. Il s'agit d'attirer des investissements, de moderniser les équipements et surtout d'améliorer les performances de manutention de Port-Louis.

COSCO renforce la dimension internationale

Cette transformation s'accompagne d'une présence accrue des grands opérateurs maritimes internationaux. COSCO SHIPPING Africa a ainsi installé un bureau dans la zone portuaire de Port-Louis. Son équipe locale propose notamment des services de ravitaillement, de bunkering, de changement d'équipage, d'assistance médicale et de coordination des interventions d'urgence. Depuis août 2026, le service SA1 relie également Port-Louis à la liaison Asie-Durban, avec huit navires d'une capacité moyenne annoncée d'environ

4 500 EVP chacun. Cette nouvelle connectivité offre davantage de capacités aux exportateurs, tout en renforçant les liaisons directes avec les grands réseaux commerciaux internationaux.

Le bunkering prend une nouvelle dimension

Autre activité en pleine progression : le soutage maritime. Selon la MPA, le bunkering a enregistré une croissance de 42,7 %. Les perturbations affectant certaines grandes routes maritimes ont poussé davantage de navires à contourner le cap de Bonne-Espérance, créant de nouvelles opportunités pour Port-Louis. Le développement du soutage ship-to-ship au mouillage, la présence de fournisseurs internationaux ainsi que les mesures fiscales applicables au secteur participent à cette dynamique. La transformation programmée de Fort William en pôle énergétique doit permettre d'aller en-

core plus loin, notamment en préparant les infrastructures aux carburants maritimes de nouvelle génération.

Diversifier pour ne plus dépendre des conteneurs

La nouvelle stratégie ne repose toutefois pas exclusivement sur le transbordement et les conteneurs. Le développement des activités logistiques et de la zone franche doit permettre de créer davantage de valeur autour des marchandises transitant par le port. Les croisières constituent un autre axe de diversification. Un terminal moderne dédié à cette activité doit renforcer la capacité d'accueil et permettre au port de tirer davantage profit de la croissance du tourisme maritime dans l'océan Indien. L'objectif est ainsi de construire progressivement un écosystème réunissant conteneurs, logistique, énergie, bunkering, croisières et services maritimes.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Diabète : la courbe s'inverse, une première mondiale pour Maurice

Une avancée scientifique qui dépasse les frontières de l'île. Une nouvelle étude montre, à l'échelle nationale, un recul de l'épidémie de diabète de type 2 mesuré à l'aide du test oral de tolérance au glucose (OGTT). Une évolution suffisamment remarquable pour placer le pays sous les projecteurs de la communauté scientifique internationale.

Et si une bataille longtemps considérée comme extrêmement difficile à gagner commençait à changer de direction ? Alors que le diabète de type 2 continue de représenter un défi sanitaire majeur à travers le monde, de nouvelles données apportent un signal encourageant depuis l'océan Indien. Présentés cette semaine au congrès annuel de l'European Association for the Study of Diabetes (EASD), à Milan, et publiés dans *The Lancet Diabetes & Endocrinology*, les résultats indiquent que le pays serait le premier à démontrer, à l'échelle d'une population nationale, un recul de l'épidémie de diabète de type 2 en utilisant le test oral de tolérance au glucose sur deux heures, ou OGTT.

Une performance qui attire désormais l'attention de la communauté scientifique internationale.

Pendant des décennies, le diabète a constitué l'un des principaux défis sanitaires du pays. Alimentation déséquilibrée, sédentarité, surpoids et vieillissement de la population figurent parmi les nombreux facteurs associés au développement du diabète de type 2. Les nouvelles données apportent cependant un élément particulièrement important : une tendance épidémiologique qui semblait durable peut évoluer dans la direction opposée.

L'intérêt de l'étude repose également sur la méthode utilisée. Les chercheurs ne se sont pas uniquement appuyés sur une mesure de la glycémie à jeun. Ils ont utilisé l'OGTT, un examen permettant d'évaluer la manière dont l'organisme gère une quantité standardisée de glucose sur une période de deux heures. Ce test permet notamment d'identifier certains troubles de la régulation du



glucose qui pourraient ne pas apparaître lors d'une simple mesure de la glycémie à jeun.

Les chercheurs ont ainsi pu suivre l'évolution du phénomène avec une méthode particulièrement robuste. Et les résultats montrent que la progression observée auparavant a commencé à s'inverser.

D'une épidémie galopante à une courbe qui recule

Il ne s'agit évidemment pas d'annoncer la disparition du diabète. La maladie reste un problème majeur de santé publique et une part importante de la population continue de vivre avec cette pathologie ou présente un risque élevé de la développer.

La véritable avancée se situe ailleurs : les données montrent qu'une tendance épidémiologique peut être inversée à l'échelle d'une population nationale. C'est précisément ce qui confère à cette étude une portée particulière.

De nombreuses interventions contre

le diabète ont déjà démontré leur efficacité auprès d'individus ou de groupes spécifiques. Observer une évolution favorable à l'échelle d'un pays constitue cependant une dimension différente et potentiellement riche d'enseignements pour la santé publique. Pour une nation longtemps confrontée à une forte prévalence du diabète, le signal est donc particulièrement encourageant.

Une île devenue laboratoire grandeur nature

La configuration du pays présente aussi un intérêt pour les chercheurs. Petit État insulaire disposant d'un système de santé permettant de recueillir des données à l'échelle nationale, il offre la possibilité d'observer sur le long terme l'évolution de plusieurs indicateurs de santé publique au sein d'une population relativement bien définie.

Au fil des années, différentes initiatives ont été mises en place autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge des maladies non transmissibles. Les nouvelles données suggèrent qu'une évolution favorable est aujourd'hui mesurable. La prudence reste néanmoins indispensable : inverser une tendance ne signifie pas avoir vaincu la maladie. Il faudra notamment déterminer si cette amélioration se maintient dans la durée.

Un signal observé bien au-delà de nos frontières

C'est probablement la dimension la plus importante de ces résultats.

Le diabète de type 2 constitue aujourd'hui un défi mondial et exerce une pression croissante sur les systèmes de santé. Les complications associées à la maladie peuvent être lourdes, tant pour les patients que pour les services médicaux. L'expérience observée dans l'île pourrait ainsi apporter des éléments de réflexion à d'autres pays confrontés à des niveaux élevés de diabète. Les politiques de prévention, le dépistage, la prise en charge médicale et, plus largement, les interventions de santé publique constituent autant de leviers susceptibles d'agir sur la trajectoire de la maladie. L'enjeu scientifique sera maintenant de mieux comprendre quels facteurs ont le plus contribué à l'inversion observée et dans quelle mesure cette expérience peut être transposée à d'autres populations.

Une avancée, mais pas encore une victoire

L'enthousiasme suscité par ces résultats ne doit pas masquer la réalité sanitaire. Le diabète demeure une maladie chronique susceptible d'entraîner de graves complications lorsqu'il n'est pas correctement contrôlé : maladies cardiovasculaires, atteintes rénales, troubles de la vision ou encore complications neurologiques.

La vigilance doit donc rester de mise. Le prochain défi sera de maintenir cette trajectoire favorable, de réduire davantage l'apparition de nouveaux cas et d'empêcher une nouvelle progression de la maladie parmi les générations futures.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Dr Nikhil Anand Bachoo : « Une tendance encourageante, mais qui doit être interprétée avec prudence »

Interrogé sur les résultats de l'étude, le Dr Nikhil Anand Bachoo, Diabetes Clinic Lead Physician, estime que le titre annonçant que Maurice serait le premier pays à « inverser l'épidémie » de diabète de type 2 est quelque peu exagéré.

Le médecin insiste cependant sur la nature des données utilisées. « Ce ne sont pas des données provenant du registre national de santé », souligne-t-il, rappelant qu'à sa connaissance, Maurice ne dispose pas d'un registre national du diabète permettant de suivre l'ensemble des personnes atteintes de la maladie.

Les chiffres présentés dans l'étude proviennent des différentes enquêtes réalisées auprès de la population. Lors de ces enquêtes, des tests de tolérance au glucose oral (OGTT) ont été effectués sur les participants. Cette méthode constitue un élément important de l'analyse, puisqu'elle permet de mesurer la glycémie après

l'ingestion d'une quantité déterminée de glucose.

Mais une autre interrogation se pose autour des données de la dernière enquête. Le Dr Bachoo estime qu'il serait particulièrement intéressant de savoir dans quelles conditions les enquêtes ont été menées pendant et après la période de confinement liée au Covid-19, et si les chercheurs ont pu recueillir les données de manière suffisamment représentative.

L'ombre du Covid-19

« Il serait intéressant de voir ce qui s'est passé avec les enquêtes pendant le confinement », explique le médecin. La question est notamment de savoir si les conditions particulières de cette période ont pu avoir une influence sur les résultats et, éventuellement, contribuer à faire apparaître une prévalence artificiellement plus faible.



La baisse observée mérite donc d'être étudiée plus en profondeur avant de conclure à une véritable inversion de l'épidémie.

Le chiffre de 19,9 % enregistré en 2021, contre 23,3 % en 2009, constitue certes une évolution notable. Mais pour le spécialiste, la question essentielle est désormais de déterminer si cette baisse reflète une tendance réelle et durable ou si certains éléments liés à la méthodologie de l'enquête et au contexte sanitaire exceptionnel de 2021 ont pu influencer les résultats.

Cette interrogation prend une importance particulière au regard de l'évolution des habitudes de vie pendant la pandémie. Selon le Dr Bachoo, les tendances observées concernant le mode de vie et plusieurs autres maladies auraient plutôt pu laisser penser à une augmentation de la prévalence du diabète.

La publication complète de l'étude devrait permettre d'apporter davantage d'éléments sur la méthodologie utilisée, la collecte des données et les éventuelles limites liées à la période de pandémie affirme-t-il. En attendant, le recul constaté dans les enquêtes constitue un résultat intéressant, mais qui appelle encore à être confirmé par de nouvelles données.

Permis de conduire : les photocopies ne seront plus acceptées dès le 1er janvier 2027

Le compte à rebours est lancé. Les automobilistes sont appelés à s'enregistrer sur MauPass et à activer leur permis numérique sur l'application KOREK!. Ceux qui ne disposent pas d'un smartphone devront, eux, circuler avec leur permis original.

Un changement important attend les automobilistes mauriciens. À compter du 1er janvier 2027, les photocopies du permis de conduire ne seront plus acceptées. Les conducteurs devront alors être en mesure de présenter leur permis numérique, disponible sur l'application KOREK!, ou leur permis physique original.

Le ministre des Technologies de l'information, de la Communication et de l'Innovation, Avinash Ramtohul, a appelé la population à ne pas attendre la dernière minute pour effectuer les démarches nécessaires. Il intervenait lors d'une conférence de presse organisée ce samedi à Ébène, consacrée à l'enregistrement sur MauPass et au Digital Driving Licence (DDL). Le permis numérique est accessible sur l'application KOREK! depuis le 29 septembre 2026.

Selon le ministre, une période de trois mois a volontairement été accordée

afin que les automobilistes puissent accéder à leur DDL, se familiariser avec son utilisation et surtout vérifier l'exactitude des informations qui y figurent. Toute anomalie constatée devra être signalée à la Traffic Branch.

Pourquoi supprimer les photocopies ?

Le gouvernement justifie cette décision par des considérations de sécurité. Selon Avinash Ramtohul, la fin de l'acceptation des photocopies doit notamment permettre de réduire les risques de manipulation des documents liés au permis de conduire.

Le passage au numérique ne signifie cependant pas la disparition du permis physique. Les personnes ne possédant pas de smartphone devront simplement conserver leur permis original sur elles lorsqu'elles conduisent. Pour accéder au permis numérique sur KOREK!, il faut d'abord disposer d'un compte MauPass validé.

La procédure comprend une vérification d'identité de type Know Your Customer (KYC). Le citoyen doit se rendre dans le bureau de poste le plus proche avec son téléphone portable et sa carte



d'identité afin de procéder à une vérification en personne. Cette démarche n'est requise qu'une seule fois et vise principalement à sécuriser l'identité de l'utilisateur dans l'environnement numérique. Afin d'accompagner la population dans cette transition, des équipes de la Mauritius Digital Promotion Agency seront déployées à partir de la semaine prochaine dans plusieurs endroits, notamment aux Line Barracks, dans les hôpitaux et centres de santé, les bureaux de la Sécurité sociale, les

bureaux de la National Land Transport Authority, les ministères et organismes parapublics, ainsi que dans des stations de taxis et centres commerciaux.

Les autorités veulent ainsi accélérer l'adoption du permis numérique avant l'échéance.

Au 1er janvier 2027, le changement sera concret pour les automobilistes : la photocopie ne suffira plus. Il faudra présenter son permis numérique sur KOREK! ou avoir son permis de conduire original avec soi.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Pink October : le dépistage précoce au cœur de la mobilisation

À l'occasion du lancement de Pink October, jeudi 1er octobre au restaurant Le Fangourin, à l'Aventure du Sucre, la Fondation Terra, en collaboration avec l'Aventure du Sucre, Grays et Link to Life, a réaffirmé son engagement dans la lutte contre le cancer du sein. Une remise de chèque a notamment eu lieu afin de financer le dépistage gratuit d'une trentaine de femmes issues de plusieurs organisations venant en aide aux personnes vulnérables.



Marie Noella Leste, vice présidente de l'association Link to Life souligne l'importance d'encourager les personnes à ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter. Elle rappelle qu'au moindre doute, il est préférable de consulter un médecin plutôt que de garder ses inquiétudes pour soi. « Faire un dépistage précoce, c'est sauver une vie », insiste-t-elle, invitant chacun à être attentif aux signes et à demander

conseil à un professionnel de santé. « Nous sommes là pour conseiller les personnes, surtout en ce qui concerne le dépistage précoce, mais aussi pour soutenir celles qui sont déjà atteintes de cancer », explique Marie Noella Leste. Pour elle, l'association constitue également un espace d'écoute où les personnes déjà malades et leurs proches peuvent venir parler de leurs inquiétudes et trouver un accompagnement lorsqu'elles en ont besoin.

« Chaque expérience du cancer est unique »

De son côté, le représentant du groupe Terra a rappelé l'importance de ce mois consacré à la sensibilisation au cancer du sein et à la détection précoce. Il a mis en avant le thème international « Unis par l'unique », retenu pour le plan d'action 2025-2027. « Chaque expérience du cancer étant différente, la campagne invite à considérer la personne au-delà de la maladie et à placer ses besoins au centre de l'accompagnement », affirme-t-

il. Le thème international repose notamment sur trois axes : placer la personne et ses besoins spécifiques au centre des soins, donner davantage la parole aux personnes touchées par le cancer afin de faire évoluer les mentalités et les systèmes de santé, et réduire les inégalités en identifiant les obstacles à la prévention et à l'accès aux traitements.

Dans cette même logique, le représentant de Terra a évoqué le Pink Project, à travers lequel des femmes accompagnées par l'ONG ont pu partager leurs histoires. Le livre issu de cette initiative sera distribué durant le mois

d'octobre.

Une trentaine de femmes bénéficieront d'un dépistage

Le groupe Terra soutient Link to Life depuis plus de quinze ans. Depuis 2008, la Maison Blanche est mise à la disposition de l'association. Un nouveau terrain, situé à l'arrière de l'hôpital SSR et plus accessible aux patients, est également mis à disposition depuis quelques années.

Au fil du temps, le groupe a également parrainé diverses activités et certains traitements spécifiques. Des actions de dépistage sont aussi organisées pour les employés à travers les « Health Lounges » et les initiatives d'October Rose.

Cette année, une trentaine de femmes issues notamment de Caritas, La Case de l'Espoir, La Solitude et Safire bénéficieront d'un dépistage parrainé par Terra.

Le groupe a aussi offert aux membres de Link to Life des moments leur permettant de sortir de leur quotidien. Deux journées d'activités ont ainsi été prévues, avec notamment un atelier artistique et une activité chorégraphique, suivis d'un déjeuner parrainé par l'Aventure du Sucre et la Fondation Terra. Un « touch-up » maquillage offert par Grays ainsi que des conseils beauté étaient aussi au programme.



Pink Pulse : le cancer du sein à portée de smartphone

À l'occasion de Pink October, l'ONG Breast Cancer Care a lancé Pink Pulse, une plateforme numérique destinée à faciliter l'accès à l'information sur le cancer du sein et à encourager la détection précoce.

Pensée pour être accessible depuis un smartphone, l'application propose notamment des informations, des conseils pratiques et des tutoriels pour mieux comprendre la maladie et les démarches liées au dépistage. L'objectif est de permettre aux femmes, mais aussi aux

hommes, de disposer de ressources fiables et facilement accessibles.

Pour Shamima Patel, présidente de Breast Cancer Care, le numérique représente aujourd'hui un moyen supplémentaire de toucher un public plus large et de sensibiliser davantage de personnes à l'importance de prendre soin de leur santé.

Son engagement est également lié à son propre parcours. Après avoir été confrontée au cancer du sein, elle explique avoir rencontré plusieurs femmes qui

se retrouvaient avec de nombreuses questions et peu de réponses. Une expérience qui l'a poussée, après sa guérison, à vouloir partager davantage d'informations et contribuer à l'accompagnement des personnes touchées. Développée avec le soutien de Codexa Technology, Pink Pulse se veut gratuite et simple d'utilisation. Yann Prudent, directeur de Codexa Technology, encourage le public à télécharger l'application et à partager ses ressources avec son entourage.



La Réunion : manifestations, violences et interpellations dans les lycées

À quelques encablures de Maurice, un mouvement de contestation gagne les établissements scolaires réunionnais. Vendredi, des manifestations ont été recensées dans 17 lycées. Si la majorité des rassemblements se sont déroulés dans le calme, des violences ont éclaté dans plusieurs secteurs : 28 personnes ont été interpellées, dont 26 mineurs, tandis que six membres des forces de l'ordre ont été blessés.

À quelques kilomètres de Maurice, une partie de la jeunesse réunionnaise exprime sa colère. En seulement deux jours, le mouvement lycéen a pris de l'ampleur sur l'île sœur. Alors que deux établissements étaient concernés jeudi, le rectorat recensait vendredi 2 octobre des manifestations dans 17 des 49 lycées de l'académie.

Le mouvement s'est étendu à de nombreuses communes, notamment Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Paul, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Saint-Leu, Le Port et Saint-Louis. Dans la majorité des établissements, les élèves ont manifesté sans incident ma-



jeur. Contrairement à certaines scènes observées en France métropolitaine, aucun établissement réunionnais n'a été totalement bloqué.

26 mineurs parmi les personnes interpellées

Mais cette mobilisation essentiellement pacifique a été éclipsée par des débordements parfois sérieux. À Saint-Pierre, autour du lycée François-de-Mahy, les forces de l'ordre ont notamment dû intervenir. La préfecture précise toutefois que certaines violences y auraient été commises par des individus extérieurs à l'établissement et au mouvement lycéen.

Les autorités font état de jets de projectiles, d'incendies de mobilier urbain ainsi que de dégradations visant notamment des véhicules et des autobus. Des faits plus graves ont également été signalés, avec la présence de bidons d'essence, l'utilisation de mortiers d'artifice en direction des forces de l'ordre et le lancement d'un cocktail Molotov. Les interventions ont fait six blessés parmi les forces de l'ordre : cinq policiers et un gendarme. Derrière ces images de confrontation se trouvent toutefois des revendications beaucoup plus concrètes exprimées par les lycéens.

Le dialogue engagé entre les responsables de l'Éducation nationale et les représentants des élèves a notamment

fait ressortir des préoccupations concernant la chaleur dans les établissements, la restauration scolaire, les classes en sureffectif, les transports, l'organisation des emplois du temps ou encore l'interdiction du téléphone portable.

Les autorités académiques veulent désormais éviter une nouvelle escalade. Les responsables des établissements restent en contact avec les forces de l'ordre afin d'anticiper d'éventuels incidents et de garantir la sécurité des élèves et du personnel.

La vigilance sera particulièrement importante dans les prochains jours alors qu'une nouvelle mobilisation nationale est annoncée.

Madagascar : Randrianirina veut faire fouiller minutieusement tous les avions quittant le pays

Face au trafic persistant de l'or et des ressources naturelles, le colonel Michaël Randrianirina réclame un renforcement des contrôles sur tous les aéronefs au départ de Madagascar. Une possibilité déjà prévue par la législation, mais dont il demande désormais une application rigoureuse. Plus aucun avion ne devrait quitter Madagascar sans pouvoir faire l'objet d'un contrôle approfondi. C'est le message lancé par le colonel Michaël Randrianirina, président de la Refondation, avant son départ vendredi pour le Botswana.

À l'aéroport international d'Ivato, le dirigeant s'est lui-même soumis à une fouille avant d'embarquer. Il a profité de cette séquence pour demander aux services compétents de procéder à une fouille minutieuse des avions quittant le territoire, quelle que soit la compagnie

aérienne concernée ou la destination. Cette demande intervient dans un contexte marqué par les sorties illégales d'or et d'autres ressources naturelles de la Grande Île.

Il ne s'agit toutefois pas, sur le plan juridique, d'une nouvelle procédure. Les autorités malgaches disposent déjà de pouvoirs importants pour inspecter les aéronefs.

Le Code des douanes autorise notamment les agents à contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport dans le cadre de la lutte contre la fraude. Les douaniers peuvent également inspecter les aéronefs présents dans les zones relevant de leur compétence. La réglementation aéronautique prévoit elle aussi des contrôles avant ou après les vols, notamment pour des raisons de douane,

de police, de santé ou de sûreté. L'enjeu semble donc résider davantage dans l'application systématique et rigoureuse des dispositifs existants que dans la création de nouvelles règles.

Le trafic d'or dans le viseur

En septembre, 5,75 kg d'or avaient été interceptés à Ivato alors qu'ils avaient déjà été chargés à bord d'un avion. Depuis le début de l'année, les services douaniers auraient annoncé des saisies totalisant jusqu'à 12 kg d'or liées à différents trafics. Des chiffres qui pourraient cependant ne représenter qu'une fraction du phénomène. Le trafic des ressources minières n'est d'ailleurs pas nouveau et a traversé plusieurs administrations successives. La démarche du



Président intervient également dans un climat politique où ses déplacements et certaines distributions d'argent font l'objet de questions et d'accusations sur les réseaux sociaux. Aucun élément établi ne permet toutefois, à ce stade, de relier ces allégations à un quelconque trafic.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Vol flydubai : le pilote indien et plusieurs passagers salués après avoir sauvé 174 personnes

Un geste du pilote indien Smit Machchhar a permis d'éviter une catastrophe aérienne, mercredi 30 septembre. Alors que le vol FZ1073 de flydubai, reliant Dubaï à Tel-Aviv, se trouvait au-dessus de la région, une violente altercation a éclaté dans le cockpit. Le pilote indien aurait été poignardé par son copilote, dans des circonstances qui font toujours l'objet d'une enquête.

En moins de 30 secondes, l'appareil a perdu près de 4 300 mètres d'altitude. À bord, les passagers ont vécu ce qui a été décrit comme une violente plongée, comparable à de fortes turbulences. Malgré ses graves blessures, le pilote indien a alors réussi à atteindre le mécanisme d'ouverture de la porte du cockpit. Ce geste allait permettre à plusieurs personnes d'entrer dans la cabine de pilotage et d'intervenir.

Des passagers se précipitent dans le cockpit

Parmi ceux qui ont rejoint le cockpit se trouvait Yaniv Hayoun, un plombier. Alors que plusieurs personnes tentaient de maîtriser l'agresseur, il s'est dirigé vers les commandes.

Hayoun a expliqué avoir saisi les commandes et tiré sur les manettes pour tenter de redresser l'avion, en s'inspirant de ce qu'il avait vu dans des émissions de télévision. Des membres d'équipage ont ensuite pris le relais pour poursuivre la manœuvre.

Le Dr Shota Musaev, un dentiste, a lui aussi pénétré dans le cockpit. Il y a découvert Smit Machchhar grièvement blessé, couvert de sang et ayant perdu une quantité importante de sang. Le dentiste lui a immédiatement porté assistance. Il a également participé à la maîtrise de l'agresseur, qui aurait finalement été immobilisé à l'aide de cordons de casque audio et de colliers de serrage en plastique.

Des pilotes de relève reprennent les commandes

Alors que la situation était progressivement maîtrisée dans le cockpit, des pilotes de relève présents à bord sont également intervenus. Ils ne faisaient pas partie de l'équipage en fonction à



ce moment-là et étaient censés assurer un vol ultérieur.

L'un d'eux aurait contribué à tirer sur les commandes, à stabiliser l'appareil puis à préparer l'atterrissage. Après cette intervention collective, l'avion a finalement pu reprendre une trajectoire contrôlée et effectuer un atterrissage d'urgence à Tabuk, dans le nord-ouest de l'Arabie saoudite. Les 174 personnes à bord ont survécu à l'incident.

Le pilote hospitalisé après une opération

Grièvement blessé lors de l'attaque, Smit Machchhar a été transporté à l'hôpital à Tabuk. Les autorités indi-

ennes ont confirmé qu'il avait subi une intervention chirurgicale et que son état était stable.

Originaire de Mumbai, le pilote est marié et père de deux enfants, âgés de sept et deux ans. Dans son quartier natal, ses voisins ont fait part de leur soulagement et de leur fierté après avoir appris les circonstances dans lesquelles il avait contribué à éviter le pire. Son parcours est également marqué par une formation en Nouvelle-Zélande, où il avait passé 18 mois en 2008 et 2009 pour se former au pilotage.

Des hommages et de nombreuses interrogations

Le comportement du pilote indien a rapidement été salué par les dirigeants politiques. Le Premier ministre indien Narendra Modi a rendu hommage à son courage, estimant que ses actions avaient contribué à sauver des cen-

taines de vies. Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a également souligné le rôle joué par Machchhar après avoir été grièvement blessé. Les experts de l'aviation se sont, eux, interrogés sur la capacité de l'appareil à résister à une descente aussi brutale. Les forces aérodynamiques auraient notamment causé d'importants dommages à la partie arrière de l'avion.

Pour certains spécialistes, l'altitude encore disponible au moment où les commandes ont pu être reprises a été déterminante. Une récupération aurait pu devenir impossible si l'appareil avait continué à perdre de l'altitude.

L'enquête devra désormais établir avec précision ce qui s'est passé dans le cockpit, les circonstances de l'agression du pilote et les intentions de son collègue. Des responsables israéliens ont évoqué l'hypothèse d'une tentative délibérée de faire s'écraser l'avion, mais les investigations se poursuivent.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Sugar Beach sacré "Mauritius Leading Beach Resort" pour la 8^e année consécutive

Le Sugar Beach, établissement cinq étoiles situé à Flic-en-Flac, a été désigné « Mauritius Leading Beach Resort 2026 » lors des World Travel Awards. Le resort de Sunlife décroche cette distinction pour la huitième année consécutive.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 27 septembre 2026 à CROSSROADS Maldives, aux Maldives, dans le cadre de la cérémonie de gala des World Travel Awards consacrée à l'Asie, à l'Océanie et à l'océan Indien. Créés en 1993, les World Travel Awards récompensent chaque année des établissements et acteurs du tourisme, du voyage et de l'hôtellerie à travers différentes régions du monde.

Pour Graham Cooke, fondateur des World Travel Awards, cette édition a permis de mettre à l'honneur les acteurs qui contribuent à faire progresser les standards du tourisme dans la région. Il a félicité les différents lauréats pour leurs performances et leur contribution au secteur.

Situé sur la côte ouest de Maurice, le Sugar Beach dispose de 238 chambres et suites, réparties entre ses jardins



tropicaux et son manoir emblématique. L'établissement propose notamment la « Come Alive Collection », ainsi qu'un éventail d'activités nautiques telles que le kayak, la plongée avec masque et tuba, la planche à voile et le paddle. Les clients du resort bénéficient également d'un accès aux restaurants, bars et installations de La Pirogue, établissement voisin également géré par Sunlife. Cette huitième récompense consécutive vient ainsi distinguer la continuité de l'offre proposée par Sugar Beach et son positionnement dans le secteur de l'hôtellerie balnéaire à Maurice.

Plus de 50 ans dans l'hospitalité

Sunlife compte plus de 50 ans d'expérience dans le secteur de l'hospitalité à Maurice. Le groupe a ouvert son premier établissement, La Pirogue, en 1976 et gère aujourd'hui plusieurs propriétés dans le pays, dont Sugar Beach, Long Beach et Ambre, ainsi que des activités liées au golf à Anahita et sur l'île aux Cerfs.

Pour Sugar Beach, cette nouvelle distinction aux World Travel Awards marque ainsi une nouvelle reconnaissance internationale de son offre touristique et de son activité sur la côte ouest de Maurice.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

L'Heritaz Mama : Prajna Munhurun fait vivre les recettes de sa mère, grand-mère et belle-mère

À Valetta, Prajna Munhurun, 29 ans, surnommée « Madame Paneer », a choisi de donner une nouvelle vie aux recettes qui ont marqué son enfance. Lancée en octobre 2025, L'Heritaz Mama propose du paneer frais préparé selon la recette de sa mère et de sa grand-mère. Aujourd'hui, elle a élargi son business, s'inspirant cette-fois ci, du savoir-faire de sa belle-mère.

Une habitude familiale

Avant de devenir une activité, le paneer faisait simplement partie des habitudes de la famille. Chez Prajna, sa mère et sa grand-mère le préparaient elles-mêmes. Après son mariage, Prajna découvre que sa belle-famille achète son paneer dans le commerce. Pour elle, le constat est presque surprenant. Ses proches n'avaient jamais vraiment connu le goût du paneer préparé frais à la maison, comme celui qu'elle avait toujours mangé.

Elle demande alors à sa mère et à sa grand-mère d'en préparer pour sa belle-famille. Le produit est goûté, apprécié et, surtout, fait naître une idée.

« Mon époux m'a suggéré d'en faire un petit business et propose de me soutenir à 100 % dans cette aventure », raconte Prajna.

Quelques mois plus tard, en octobre 2025, L'Heritaz Mama voit le jour.

Le nom n'a pas été choisi au hasard. Mo finn gard sa nom-la parski se recette mo Mama ek mo Nani. Li kouma enn héritage mem », explique-t-elle.

Une aventure qui lui a valu le surnom de « Madame Paneer ».

Une recette familiale, un premier pas

Administratrice de profession, Prajna mène aujourd'hui cette activité en parallèle de son travail. Elle prépare ses produits chez elle, en conservant la méthode traditionnelle apprise auprès de sa mère et de sa grand-mère.

Au départ, les membres de sa famille constituent naturellement sa première clientèle. Le bouche-à-oreille devient rapidement le premier moyen de faire connaître L'Heritaz Mama. Les réseaux sociaux viennent ensuite élargir sa cli-



entèle. Des personnes découvrent ses produits, prennent contact avec elle, commandent sur WhatsApp et se font livrer.

« Le paneer est actuellement proposé en trois formats : 200 grammes à Rs 125, 500 grammes à Rs 315 et 1 kg à Rs 575 », explique-t-elle.

Pour Prajna, la fraîcheur reste essentielle. Elle tient à préparer ses produits sans conservateurs ni additifs, avec l'objectif de proposer une alternative maison aux personnes qui recherchent des aliments simples et frais. Cette démarche rejoint également son intérêt pour l'alimentation végétarienne et un mode de vie plus sain. Le paneer peut intégrer différents repas végétariens et constitue un ingrédient utilisé dans de nombreuses préparations.

« Mo envie ki dimounn kapav manze frais ek konn seki zot pe mette dan zot plat », explique-t-elle.

Derrière L'Heritaz Mama, il y a donc aussi cette volonté de revenir à une alimentation plus saine.

Du paneer aux nouvelles créations

L'aventure ne s'arrête toutefois pas au paneer traditionnel.

Sur les conseils de sa belle-mère, Prajna commence également à travailler avec le lait caillé et introduit le Half Moon Paneer. Depuis environ six mois, L'Heritaz Mama propose aussi du cottage cheese et de la ricotta.

Prajna ne souhaite pas simplement multiplier les références. Elle veut conserver le même principe. Une prépa-

ration maison, une bonne fraîcheur et une composition qu'elle maîtrise.

Aujourd'hui, L'Heritaz Mama reste une activité à taille humaine. Prajna prépare les produits chez elle, s'occupe des commandes et organise les livraisons.

Elle peut toutefois compter sur le soutien de sa belle-famille. « Mo belle-mère ek mo beau-père aide moi pou l'emballage ek livraison », confie-t-elle.

par étape. « D'autres produits pourraient également rejoindre la gamme », ajoute-t-elle. Mais, pour l'heure, son objectif reste de faire grandir L'Heritaz Mama sans perdre l'authenticité des recettes familiales. Car, derrière chaque produit se trouve une transmission qui lui tient à cœur. Sa mère, sa grand-mère et sa belle-mère ont chacune, à leur manière, contribué aux produits qu'elle propose aujourd'hui.



Grandir sans perdre l'essentiel

Avec l'augmentation des demandes, Prajna pense déjà à la prochaine étape. Celle de disposer d'un atelier spécifique. Pour l'instant, la production se fait encore à domicile, avec les moyens disponibles. Un atelier représenterait un investissement important, mais permettrait de mieux organiser la production et d'envisager une expansion. Prajna préfère toutefois avancer étape



« Style and Smile with Sha »: la TikTokeuse Shazia Nauzeer qui partage bien plus que des conseils beauté

À travers "Style and Smile with Sha", Shazia Nauzeer, 37 ans, est devenue un visage familier des réseaux sociaux. Cette mère de deux enfants partage depuis plusieurs années conseils beauté, tutoriels, moments de vie et réflexions avec une communauté qui dépasse aujourd'hui les dizaines de milliers d'abonnés. Au fil du temps, cette passion pour les réseaux sociaux l'a également conduite vers l'entrepreneuriat, avec le développement de produits dédiés à la beauté et au bien-être. Derrière les vidéos et les lives, il y a surtout une femme qui a appris à croire en ses choix et à avancer malgré les doutes.

Tout commence par une passion

Pour ceux qui la suivent sur TikTok, Facebook ou Instagram, son visage est désormais familier. Derrière le nom de « Style and Smile with Sha » se trouve Shazia Nauzeer, 37 ans, mère de deux enfants et passionnée depuis toujours par l'univers de la beauté.

Son aventure dans la création de contenu commence en 2018, notamment autour du maquillage, avec des tutoriels publiés sur YouTube. L'idée est de partager ce qu'elle aime, donner quelques conseils et échanger avec des personnes qui, comme elle, s'intéressent à la beauté et aux soins.

Puis les réseaux sociaux prennent progressivement une place plus importante dans son quotidien. En 2019, TikTok entre véritablement dans son univers. La plateforme lui permet de toucher un public différent et, surtout, de créer une relation plus directe avec ceux qui la suivent. Les vidéos s'enchaînent, les lives deviennent réguliers et sa communauté grandit. « TikTok finit définitivement aide moi évolué », estime-t-elle.



Des réseaux sociaux à l'entrepreneuriat

Cette visibilité va progressivement ouvrir une autre porte. Son intérêt pour le maquillage et les cosmétiques l'amène à se tourner vers la commercialisation de produits de beauté et de bien-être. Sa gamme s'est ainsi développée autour

de plusieurs univers : soins de la peau, soins capillaires, produits de beauté, wellness, mais aussi ses Fit Tea, qui connaissent aujourd'hui un intérêt grandissant auprès de sa clientèle.

Pour Shazia, cette évolution s'est faite progressivement. Elle se souvient de ses débuts avec un seul produit. « Kan mo ti commencer, mo ti ena enn crayon lizier. Zordi, mo ena enn magasin », raconte-t-elle.

Une phrase qui résume à elle seule le chemin parcouru. En 2025, elle franchit une nouvelle étape avec l'ouverture de son premier point de vente à Terre Rouge.

Une communauté avant tout

Les réseaux sociaux restent toutefois au cœur de son travail et constituent un lien essentiel avec sa clientèle. Aujourd'hui, elle compte plus de 100 000 abonnés sur TikTok et environ 55 000 sur Facebook. Ses contenus vont bien

« Kan mo ti commencer, mo ti ena enn crayon lizier. Zordi, mo ena enn magasin »

au-delà des présentations de produits. Elle partage des conseils beauté, des moments de son quotidien, des réflexions personnelles et continue de développer ses projets de vlogging sur YouTube. « Social media, li ena extra bon outil », souligne-t-elle.

Pour elle, les réseaux sociaux ont surtout permis de créer une proximité difficile à retrouver ailleurs. Mais cette exposition a aussi son revers. Être présente publiquement signifie accepter les commentaires, les critiques et parfois les jugements.

Apprendre à avoir la peau dure



Avec les années, Shazia a appris qu'il fallait aussi savoir prendre du recul. Les critiques font partie du quotidien lorsqu'on s'expose sur les réseaux sociaux, et toutes ne sont pas faciles à recevoir. Elle estime cependant que l'essentiel est de savoir utiliser ces plateformes de manière positive, sans laisser les commentaires négatifs dicter ses choix. Son parcours en témoigne. Elle encourage ainsi ceux qui ont une idée ou un projet à ne pas sous-estimer le potentiel des plateformes numériques.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Billygane : de l'enfant des Dockers à une voix qui veut éveiller les consciences

Trois semaines après sa sortie, « Attentat » connaît un succès monstre. Porté par des textes engagés, une identité musicale assumée et un lancement spectaculaire au J&J Auditorium, l'opus a conquis les Mauriciens. Mais derrière ce succès se trouve surtout une histoire personnelle faite d'épreuves, de résilience et d'une volonté de faire de la musique un moyen d'éveiller les consciences.

Difficile aujourd'hui de passer à côté. Depuis son lancement spectaculaire, le premier album de Billygane résonne aux quatre coins de l'île. L'artiste avait frappé fort avec un show sortant de l'ordinaire, entouré des Wavy Jammers et de ses choristes Wendiva et Ludmila, avec la participation de plusieurs artistes, dont The Prophecy et Sayaa, mais aussi Yohan André, Indywayne, Swanki, Taf Taf, Blakkayo et Eric Triton. La Police Band et la chorale de Joëlle Corette avaient également marqué le spectacle par leur présence remarquée. Cependant, le succès de l'album dépasse de plus en plus le seul cadre musical. Son message, lui aussi, retentit.

Raconter ce qu'il a vécu

Derrière le succès d'Attentat, il y a d'abord le parcours de Louis Emmanuel Ludovic, 33 ans, enfant des Dockers Flat à Baie-du-Tombeau. Son histoire personnelle constitue l'une des principales sources de son inspiration. L'artiste a perdu sa mère à l'âge de 15 ans et a grandi auprès de sa grand-mère. Une enfance qu'il évoque avec reconnaissance pour l'amour qu'il a reçu, mais qui l'a également confronté très tôt à une réalité sociale difficile.



Billygane raconte avoir connu des périodes où il fallait composer avec le manque. Il a vu des amis tomber dans la drogue, d'autres mourir ou connaître la prison. Les coups bas, les moqueries, les portes fermées, les jugements et les injustices ont également contribué à forger son caractère. « Toutes ces épreuves ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui : enn zanfane Dockers ki pe lager pou ki la popilasyon ouver so lizie ek pran konsians », dit-il.

Ces expériences expliquent en grande partie le contenu de son premier album. À travers les dix morceaux de l'opus, il évoque la misère, les inégalités, la drogue et ses conséquences, mais aussi l'amour, la famille, la foi et les rêves. Un discours qui tranche avec certains thèmes largement présents dans la musique destinée à la jeunesse aujourd'hui, mais qui a réussi à capter l'attention du public.

« Je parle de moi, mais surtout de nous »

Le projet Attentat a commencé à prendre forme en 2024. Au départ, Billygane voulait simplement enregistrer quelques morceaux et mettre en musique certaines choses qu'il avait sur le cœur. Puis, progressivement, le projet a pris une autre dimension. « Je ne voulais pas seulement faire de la musique pour faire de la musique. Je voulais transmettre un message, parler de certaines réalités, donner de la force à la jeunesse et laisser quelque chose derrière moi », explique-t-il.

L'album mélange seggae, reggae, ragga, influences afro, zouk et d'autres sonorités. Mais le fil conducteur reste le fond et la portée des textes. Billygane veut utiliser les mots pour raconter une réalité qu'il connaît et provoquer une réflexion sur la société. D'ailleurs, le projet a été repoussé à plusieurs reprises, le chanteur souhaitant prendre le temps de travailler les morceaux et de ne retenir que ceux qui correspondaient véritablement à sa vision. Un choix qui tranche avec une époque où les singles occupent désormais une place prépondérante dans l'industrie musicale.

Des collaborations fondées sur l'humain

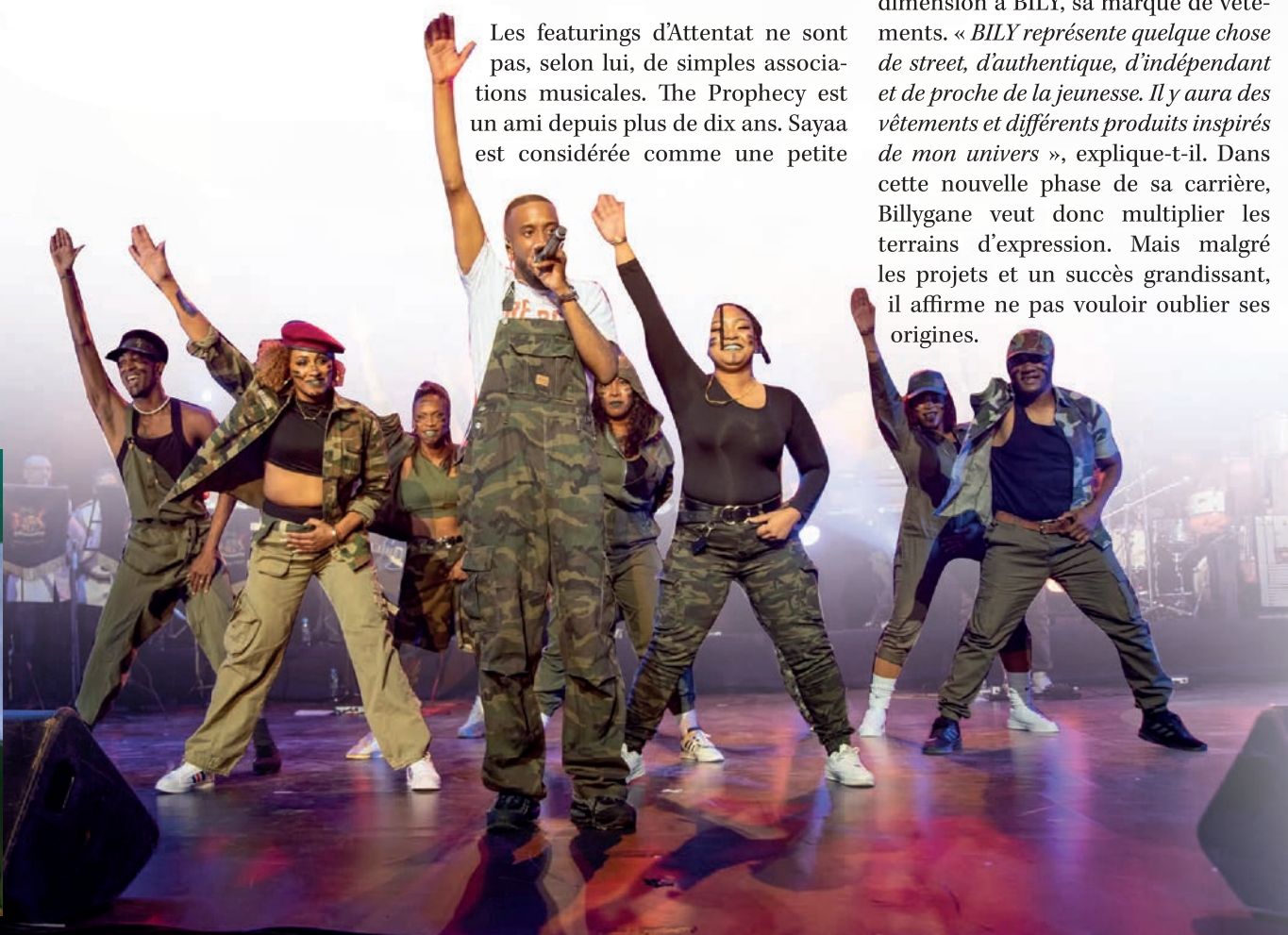
Les featurings d'Attentat ne sont pas, selon lui, de simples associations musicales. The Prophecy est un ami depuis plus de dix ans. Sayaa est considérée comme une petite

sœur. Dirty Den est une rencontre faite en Angleterre, avec qui la connexion artistique s'est rapidement installée. Otentik Groove occupe également une place particulière dans son parcours. Billygane insiste cependant sur le travail collectif réalisé derrière l'album. « Il y a énormément de choses que le public ne voit pas : les répétitions, la préparation, les arrangements, les heures de labeur et tous les sacrifices. Sans les Wavy Jammers, ce projet n'aurait probablement jamais vu le jour. C'est un véritable travail d'équipe et je leur dois énormément », souligne-t-il. Il cite également Ichos Productions et Jorez Box pour la production, ainsi qu'Emizibo, Lartkadre, Twögether et Paradize Burning pour leur contribution à la logistique et à la scénographie du spectacle.

Un nouveau chapitre

Pour Billygane, le succès d'Attentat n'est donc pas une finalité. Il marque plutôt le début d'une nouvelle étape. L'artiste prépare déjà plusieurs concerts à l'étranger, notamment en Europe, en Australie et au Canada. Une ouverture internationale qui s'inscrit dans une volonté plus large de faire découvrir et de développer son univers au-delà de Maurice.

Il souhaite également poursuivre le développement de Loyalty Entertainment Box et donner une nouvelle dimension à BILY, sa marque de vêtements. « BILY représente quelque chose de street, d'authentique, d'indépendant et de proche de la jeunesse. Il y aura des vêtements et différents produits inspirés de mon univers », explique-t-il. Dans cette nouvelle phase de sa carrière, Billygane veut donc multiplier les terrains d'expression. Mais malgré les projets et un succès grandissant, il affirme ne pas vouloir oublier ses origines.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

« Drishyam 3 » frappe fort : le meilleur démarrage de la carrière d'Ajay Devgn

Le troisième volet de la franchise « *Drishyam* » démarre en trombe au box-office indien. « *Drishyam: The Conclusion* » a enregistré une ouverture de plus de Rs 55 crore dès son premier jour, signant ainsi le plus gros démarrage de la carrière d'Ajay Devgn.

Le retour de Vijay Salgaonkar, personnage central de la saga, était particulièrement attendu par le public. Cette fois, le film permet à Ajay Devgn de dépasser son précédent record, jusque-là détenu par « *Singham Again* », sorti en 2024.

À l'affiche, Ajay Devgn retrouve Tabu, tandis que Jaideep Ahlawat rejoint cette nouvelle aventure. Les premières réactions ont notamment salué les performances des acteurs, contribuant à l'accueil favorable du film lors de sa sortie. L'intérêt autour de ce troisième volet avait également été alimenté avant sa sortie par plusieurs informations concernant le casting. Le



départ d'Akshaye Khanna du projet, attribué à des divergences créatives, avait notamment suscité de nombreuses réactions.

Pour Ajay Devgn, cette sortie intervient après « *Dhamaal 4* », qui avait lui aussi connu un parcours commercial remarqué. L'acteur confirme ainsi sa présence régulière dans les productions à fort potentiel au box-office.

Mais c'est surtout la performance de « *Drishyam: The Conclusion* » qui retient l'attention aujourd'hui. En signant son meilleur premier jour, le film place déjà la barre haut pour la suite de son exploitation.

Reste désormais à voir si cette forte ouverture se traduira par une performance durable au cours des prochains jours et permettra au dernier volet de la saga de rejoindre les plus grands succès commerciaux d'Ajay Devgn.

« Nayyi Navelli » : Yami Gautam, nouvelle mariée... ou sorcière cachée ?

Après avoir remporté le National Award de la meilleure actrice, Yami Gautam revient au cinéma dans un tout nouveau registre avec *Nayyi Navelli*. La bande-annonce du film de Balaji Mohan, dévoilée mercredi, présente une histoire mêlant horreur, mystère, humour, émotion et fantastique.

Yami Gautam incarne Mohini, une jeune femme qui entre dans la famille Awasthi en tant que nouvelle mariée. Accueillie chaleureusement par ses beaux-parents, elle semble d'abord être une épouse comme les autres. Mais rapidement, des doutes apparaissent : certains membres de la famille commencent à se demander si elle ne serait pas une daayan, une sorcière issue du folklore indien.

Au fil de la bande-annonce, l'image de Mohini évolue. Derrière son apparente douceur semble se cacher un mystérieux secret, tandis que sa belle-famille tente de comprendre qui elle est réellement. Yami Gautam explique avoir été attirée par un personnage « *jamais tout à fait comme on l'attend* ». Selon elle, Mohini lui permet d'explorer plusieurs registres, de la comédie familiale à l'action, en passant par le fantastique et l'émotion. Réalisé par Balaji Mohan et

écrit par Himanshu Sharma et Divy Nidhi Sharma, le film réunit également Addinath M. Kothare, Anurag Thakur, Sunita Rajwar, Mita Vasisth et Susmita Mukherjee.

Produit par Aanand L. Rai et Himanshu Sharma, avec une musique composée par G. V. Prakash Kumar, *Nayyi Navelli* sortira dans les salles indiennes le 16 octobre, juste avant Dussehra.



« Mithi River scam » : Dino Morea arrêté par la police de Mumbai



Dino Morea a été arrêté vendredi 2 octobre par l'Economic Offences Wing (EOW) de la police de Mumbai dans le cadre de l'enquête sur des irrégularités présumées liées aux travaux de désensablement de la rivière Mithi. Il a été placé en état d'arrestation après près de huit heures d'interrogatoire à son domicile de Bandra.

Selon les enquêteurs, ces opérations auraient entraîné une perte estimée à ₹65,54 crores pour la municipalité de Mumbai (BMC). Dino Morea avait déjà été interrogé dans cette affaire en mai 2025, aux côtés de son frère Santino Morea. L'EOW avait notamment examiné des relevés

téléphoniques reliant les deux hommes à certaines personnes visées par l'enquête. Des transactions financières impliquant la société UBO Ridez, liée à Santino Morea, avaient également été examinées.

Les investigations portent notamment sur les conditions d'attribution de contrats municipaux et les paiements effectués dans le cadre des travaux. Ketan Kadam, arrêté en 2025, figure parmi les personnes accusées dans cette affaire.

L'Agence d'enquête financière avait également effectué une perquisition au domicile de Dino Morea dans le cadre de cette enquête.

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

« G.I. Joe » : Bradley Cooper prend le rôle de Duke

Bradley Cooper s'apprête à rejoindre une nouvelle franchise populaire. L'acteur a été choisi pour incarner Duke dans le prochain film en prises de vues réelles consacré à G.I. Joe, développé par Paramount.

Le long-métrage sera réalisé par Danny McBride, connu notamment pour avoir créé la série HBO The Righteous Gemstones. Il a également coécrit le scénario avec Jeff Fradley et John Carcieri. Pour l'heure, les détails de

l'intrigue restent confidentiels. Duke est l'un des personnages centraux de l'univers G.I. Joe et le chef de l'équipe de soldats. La franchise, propriété de Hasbro, avait d'abord été lancée comme une gamme de jouets dans les années 1960 avant de connaître un important succès dans les années 1980 grâce à une série animée et aux comics Marvel.

L'univers met notamment en scène des personnages comme Snake Eyes et Roadblock, face à l'organisation Cobra et à ses figures emblématiques, dont Cobra Commander, Baroness, Destro et Zartan. Duke avait déjà été incarné au cinéma par Channing Tatum dans

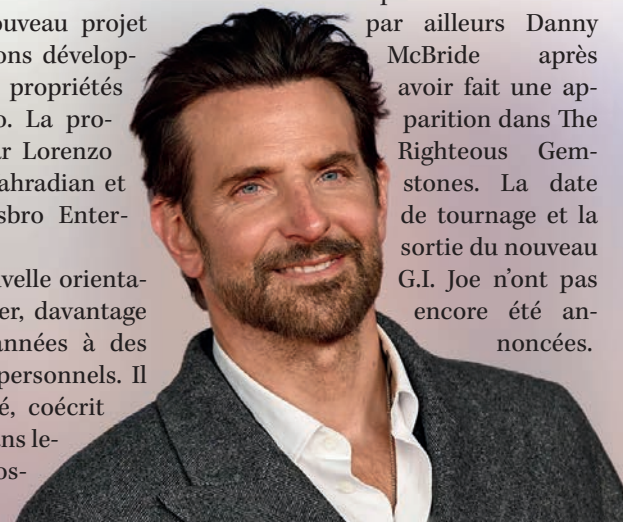
G.I. Joe: The Rise of Cobra, sorti en 2009, puis dans G.I. Joe: Retaliation, en 2013.

Pour Paramount, ce nouveau projet fait partie des productions développées autour de grandes propriétés intellectuelles du studio. La production sera assurée par Lorenzo di Bonaventura, Mark Vahradian et Zev Foreman pour Hasbro Entertainment.

Ce rôle marque une nouvelle orientation pour Bradley Cooper, davantage associé ces dernières années à des projets dramatiques et personnels. Il avait notamment réalisé, coécrit et interprété Maestro, dans lequel il incarnait le compos-

iteur Leonard Bernstein. Le film avait reçu quatre nominations aux Oscars.

Cooper retrouvera par ailleurs Danny McBride après avoir fait une apparition dans The Righteous Gemstones. La date de tournage et la sortie du nouveau G.I. Joe n'ont pas encore été annoncées.



Johnny Depp : un Scrooge de cauchemar pour un Noël terrifiant

Johnny Depp fait son retour au cinéma dans la peau d'un personnage emblématique de la littérature. Dans « Ebenezer », le réalisateur Ti West revisite le classique de Charles Dickens « A Christmas Carol » avec une atmosphère plus sombre et inquiétante. Le premier trailer dévoile un Johnny Depp méconnaissable en Ebenezer Scrooge, un homme riche, amer et obsédé par l'argent. Mais la nuit de Noël va bouleverser son existence.

Comme dans l'histoire originale, Scrooge reçoit la visite du fantôme de son ancien associé, Jacob Marley, interprété par Ian McKellen. Celui-ci vient le mettre en garde : s'il refuse de changer son comportement, il risque de connaître un terrible destin.

Marley lui accorde toutefois une dernière chance. Scrooge sera ensuite confronté aux trois célèbres fantômes de Noël : le passé, le présent et l'avenir. Chacun l'oblige à regarder une partie de sa vie en face, de ses souvenirs aux conséquences de ses choix.

Mais cette nouvelle adaptation entend s'éloigner de l'image traditionnelle du conte de Noël. Ti West, connu pour ses films à l'atmosphère inquiétante, propose une lecture beaucoup plus sombre de l'œuvre de Dickens, mettant davantage en avant son aspect fantastique et horrifique.

Le casting réunit également Rupert Grint, dans le rôle de Bob Cratchit, Sam Claflin dans celui de Fred, ainsi qu'Andrea Riseborough et Tramell Tillman, qui incarnent deux des fantômes de Noël. La bande-annonce a déjà suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, plusieurs spectateurs se disant impatients de retrouver Johnny Depp sur grand écran.

Après plusieurs années loin des grandes productions hollywoodiennes, l'acteur signe ainsi un retour très attendu. « Ebenezer » sera présenté dans les salles indiennes à partir du 27 novembre 2026.



« Other Mommy », « Whalefall » et « Victorian Psycho » : trois romans horrifiques passent au grand écran



Les cauchemars imaginés par trois écrivains vont bientôt quitter les pages des livres pour envahir les salles de cinéma. Attendu le 9 octobre, Other Mommy est adapté de Incidents Around the House, publié par Josh Malerman en 2024. Le film plonge dans une histoire d'horreur psychologique et surnaturelle autour d'une famille confrontée à une présence inquiétante.

Le 16 octobre, Whalefall proposera une expérience beaucoup plus claustrophobique. Inspiré du roman de Daniel Kraus publié en 2023, le film suit un plongeur piégé à l'intérieur d'une baleine et disposant d'une quantité limitée d'oxygène pour

survivre. Le récit mêle thriller de survie et horreur corporelle. Enfin, Victorian Psycho, attendu le 13 novembre, transporte les spectateurs dans l'Angleterre victorienne. Adapté du roman de Virginia Feito paru en 2025, le film combine atmosphère gothique, humour noir et menace meurtrière.

Avant même leur sortie, les trois productions ont déjà attiré l'attention, notamment grâce à leurs bandes-annonces, présentations et passages dans de grands événements cinématographiques. Trois univers différents, mais une même promesse : transformer des cauchemars littéraires en expériences cinématographiques.

Le Journal
Dimanche

FACE à FACE

Des vérités, des idées, des solutions.
Un face-à-face *sans détour.*

À SUIVRE SUR NOS PLATEFORMES



ANIMÉ PAR

HABIB MOSAHEB

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



VENDREDI

à partir de 16 h



FACE À FACE —

Un grand entretien avec **Habib Mosaheb**



SAMEDI

à 9 h



L'ACTU COMMENTÉE PAR BYE HABIB —

Retour sur les faits marquants de la semaine,
décryptés et commentés.

Deven Nagalingum : « Ce gouvernement donnera aux athlètes tous les moyens de faire briller le quadricolore »

À l'approche des Jeux des Îles de l'océan Indien de 2027, les attentes se précisent : quels moyens pour les athlètes, quelles obligations pour les fédérations et quelle place pour le sport dans la société mauricienne ? Le ministre des Sports défend une préparation budgétaire progressive et une réforme de la gouvernance. Son ambition affichée : organiser le système autour des sportifs.

« Placer le sportif au cœur des priorités et les fédérations face à leurs responsabilités »

■ **Rs 20 millions pour la préparation, puis quelque Rs 50 millions évoquées pour 2027-2028... Les chiffres se succèdent et suscitent des interrogations. Sur quels moyens les athlètes peuvent-ils réellement compter ?**

Il faut considérer l'effort dans son ensemble. Dès son premier budget, pour l'exercice 2025-2026, le gouvernement a fait des Jeux des Îles une priorité, avec une première dotation de Rs 5 millions. Pour 2026-2027, une enveloppe de Rs 40 millions a été prévue, dont environ Rs 20 millions consacrées à la préparation des athlètes. Une enveloppe d'environ Rs 50 millions est également envisagée pour le prochain exercice budgétaire. D'autres dotations pourront compléter ces montants, selon les besoins identifiés au cours de la préparation. Nous ne raisonnons donc pas à partir d'une enveloppe figée. Dans le contexte économique actuel, notre objectif reste de permettre aux sportifs de se préparer dans les meilleures conditions possibles.

■ **Pour un athlète, la question est très concrète : sa préparation risque-t-elle d'être compromise faute de financement ?**

Le gouvernement met tout en œuvre pour répondre aux besoins réels de nos sportifs. Chaque roupie allouée sera utilisée conformément à sa finalité, avec rigueur, transparence et responsabilité. Dans ces conditions, l'affirmation selon laquelle un sportif pourrait être pénalisé faute de moyens ne saurait être fondée.

■ **Une nouvelle loi peut modifier les structures sans changer le quotidien des sportifs. Qu'apportera concrètement la future Sports Act ?**

Notre ambition dépasse le remplacement d'un texte par un autre. Nous voulons changer la manière dont le sport est organisé, gouverné et protégé. Le principe est simple : remettre le sportif au centre du système, tout en responsabilisant davantage les fédérations.

Pour les athlètes, cela signifie mieux définir leur statut, leurs droits et leur protection, notamment contre les abus. La future législation devra également renforcer leur bien-être et leurs conditions de pratique, tout en reconnaissant davantage le sport professionnel et la représentation collective des sportifs. Elle devra accompagner les évolutions du secteur : l'e-sport, la formation des entraîneurs, l'encadrement des académies de football et la protection des jeunes. Le développement du sport à Rodrigues y trouvera également sa place.

■ **La sélection nationale touche à la fois au mérite, à l'identité et aux ambitions de résultats. Quelle place souhaitez-vous donner aux sportifs locaux, à la diaspora et aux athlètes naturalisés ?**

Nous voulons clarifier les règles concernant la sélection et la représentation de Maurice, notamment pour les athlètes de la diaspora et les questions liées à la naturalisation.

Cette clarification doit se faire en veillant à ce que nos sportifs locaux ne



« Chaque roupie doit produire un impact concret et mesurable sur le terrain »

des mandats et leur gestion financière. Nous voulons également renforcer le suivi de l'utilisation des fonds publics. Le Registry of Sports Bodies contribuera à mieux structurer et encadrer le mouvement sportif. L'objectif est d'avoir des fédérations plus démocratiques, professionnelles et responsables, véritablement au service des sportifs et du développement de leurs disciplines.

■ **Le budget 2026-2027 du ministère atteint environ Rs 1,2 milliard, avec une hausse annoncée de 12 %. Comment faire en sorte que cet effort se ressente sur le terrain ?**

Il faut d'abord préciser que cette somme n'est pas entièrement consacrée au sport. Elle couvre aussi les dépenses administratives, les dépenses en capital et les programmes liés à la jeunesse. Pour les ressources destinées au sport, notre objectif est clair : qu'elles bénéficient réellement aux athlètes et au développement de la pratique. Cela exige une meilleure allocation des fonds, un suivi rigoureux des dépenses, davantage de transparence et un accompagnement renforcé des sportifs comme des fédérations.

soient pas pénalisés. Il s'agit d'établir un cadre clair et adapté, dans un système organisé autour du sportif. C'est tout l'esprit de cette réforme : « *Le sport pour les sportifs* ».

■ **La transparence revient souvent dans les discours. Comment comptez-vous l'inscrire dans le fonctionnement des fédérations ?**

Elle doit se traduire par des règles plus claires sur le fonctionnement des fédérations, leurs élections, la durée

DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

■ **Entre ouvrir la pratique au plus grand nombre et financer les futurs médaillés, les moyens imposent-ils de choisir ?**

Ces deux dimensions sont complémentaires. L'une ne doit pas se développer au détriment de l'autre. Le « *Sport pour tous* » s'adresse à l'ensemble de la population, toutes générations et catégories sociales confondues. Il favorise la santé, le bien-être, l'inclusion et la qualité de vie. Le Mauritius Sports Council constitue l'un des principaux instruments du gouvernement dans ce domaine. La Commission nationale du sport féminin contribue, pour sa part, à promouvoir la participation des femmes.

Le sport d'élite repose sur la détection des talents, leur formation et leur accompagnement vers le plus haut niveau. Les fédérations jouent un rôle essentiel dans cette préparation, afin que nos athlètes puissent représenter et faire honneur à Maurice sur la scène internationale. Nous devons avancer simultanément sur ces deux fronts : permettre au plus grand nombre de

pratiquer une activité physique et donner à nos meilleurs talents les moyens d'atteindre le haut niveau. La future Sports Act devra fournir un cadre adapté à cette double ambition.

■ **On demande aussi au sport de protéger les jeunes de la drogue. Que peut-il réellement apporter, et où se situent ses limites ?**

Le sport peut jouer un rôle important dans la prévention. Il offre aux jeunes un cadre sain, structure leur temps et développe la discipline, l'estime de soi, l'esprit d'équipe ainsi que le sens des responsabilités. Encore faut-il rendre la pratique accessible au plus grand nombre, particulièrement dans les quartiers et auprès des jeunes les plus vulnérables.

Mais le sport doit s'inscrire dans une démarche plus large, associant les parents, l'école, les éducateurs et les autres acteurs concernés. Notre objectif est de former des champions, mais aussi de contribuer à construire des jeunes équilibrés, responsables et confiants en leur avenir.



Badminton : les sœurs How Hong à nouveau sur le toit de l'Afrique U19

Elsa et Chiara How Hong ont remporté, samedi en Égypte, la finale du double dames des Championnats d'Afrique U19. En simple garçons, Jonathan Ng Wing Lit et Nyanesh Changea ont chacun décroché le bronze.

Les sœurs How Hong ont dû renverser une situation délicate pour retrouver l'or continental. Face aux Ghanéennes Moslena Adu et Rachael Quarcoo, les Mauriciennes ont concédé la première manche avant de reprendre la maîtrise de la rencontre. Battues 9-15 dans le premier set, Elsa et Chiara ont répliqué sur le même score dans le deuxième. La manche décisive a donné lieu à une lutte serrée, finalement remportée 15-13 par le duo mauricien. Ce succès leur offre un deuxième sacre africain U19 en double dames, après celui obtenu en Ouganda en 2024.

Dans le tableau du simple garçons, Maurice s'est également distinguée grâce aux médailles de bronze de Jonathan Ng Wing Lit et de Nyanesh Changea. Les deux premières places sont revenues à l'Algérie : Rayan Daoud a décroché l'or devant son compatriote Oussama Kedou, médaillé d'argent.



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

17e journée : Solomon Seal à l'assaut d'une Coupe du Cent-Cinquantaire historique !

Au cœur de cette 17e journée ce dimanche, l'attention générale se focalise sur la prestigieuse Coupe du Cent-Cinquantaire (Gr.3), deuxième plus ancienne épreuve semi-classique de l'après-guerre sur notre Turf. Offert en 1962 par le Mauritius Civil Service à l'occasion du 150e anniversaire du Mauritius Turf Club, ce trophée a traversé les époques en consacrant des coursiers de légende, à l'instar des célèbres Mystic Snow ou Noble Salute. Pour cette édition 2026, la succession est ouverte et l'intensité promet d'être à son comble.

C'est l'événement majeur de ce week-end hippique. Cette édition 2026 de la Coupe du Cent-Cinquantaire (Gr.3) réunit des sprinteurs de haut vol, mais un nom détient particulièrement nos faveurs : Solomon Seal. Auteur d'une campagne de toute beauté sur l'épreuve reine de la vitesse, sur 990 mètres, ce compétiteur hors pair a signé un chrono canon de 55,02 secondes cette saison, démontrant une capacité d'accélération dévastatrice dans l'ultime emballage.

Toujours étincelant au travail du matin, il tirera un immense profit d'un train soutenu dès l'ouverture des stalles. Si le déroulement lui permet d'exprimer son percutant finish, il possède tous les arguments requis pour graver son nom au palmarès de cette prestigieuse épreuve historique. L'opposition s'annonce toutefois coriace. Warhead, vainqueur autoritaire lors de sa dernière sortie en dépit d'un couloir extérieur, se présente dans une condition physique de premier ordre. Avec un meilleur départ, il sera un candidat redoutable pour la victoire. Enfin, attention à Formagear, véritable lion au travail, qui pourrait surprendre les purs sprinteurs si la lutte s'engage trop tôt à l'avant.

Notre choix : Solomon Seal

1re course : la passe de deux en vue pour Diamond Days

Auteur d'un succès plein d'autorité lors de son ultime prestation, Diamond Days



aborde cet engagement initial avec de solides arguments. Le protégé de l'écurie semble avoir franchi un palier décisif et l'accent a été mis sur sa condition physique, comme en témoigne un galop mardi matin où il est apparu étincelant d'aisance. Sauf incident de parcours, il s'impose comme le favori logique pour ouvrir le bal. Parmi ses opposants, Holds The Key mérite un rachat. Désavantagé par des étriers glissants dans la phase finale lors de sa récente tentative, il convient de revoir ses ambitions à la hausse s'il bénéficie d'un déroulement plus limpide. De son côté, Mind Map a été soigneusement préservé au travail. Il s'aligne sur un parcours de vitesse à sa convenance, mais devra sortir le grand jeu pour faire plier le favori.

Notre choix : Diamond Days

2e course : Divine Warrior pour concrétiser ses promesses

Jeune élément plein d'avenir, Divine Warrior n'a pas été bousculé par son entourage depuis son arrivée. Après deux sorties probantes pour prendre ses marques au Champ de Mars, ce coursier semble avoir franchi un cap au niveau du coffre et de la maturité.

Même si ses récents travaux du matin ont été effectués en toute sobriété, il se retrouve engagé dans une épreuve à sa portée où sa fraîcheur peut faire la différence. C'est notre coup de poker de la course. Face à lui, Canford Club se pose en rival de premier ordre. Deuxième

encourageant récemment, ce coursier a affiché de nets progrès à l'entraînement ces deux dernières semaines. Attention également à Cybotix, finisseur redoutable qui tourne autour d'une victoire et dont la régularité plaide largement en sa faveur.

Notre choix : Divine Warrior



3e course : Secret Oasis sur son parcours de prédilection

L'épreuve intermédiaire du programme s'annonce tactique, mais Secret Oasis détient les clés de la course. Très véloce à l'ouverture des stalles, ce coursier donne la pleine mesure de son talent lorsqu'il a l'opportunité de dicter son propre rythme en tête. Décevant lorsqu'il est contraint d'évoluer en position d'attentiste, il retrouve cette fois des conditions idéales pour prendre rapidement le contrôle du peloton et mener les débats jusqu'au poteau.

L'opposition sera principalement emmenée par Makazole. Malgré un ennui d'épistaxis en dernier lieu, il avait fait preuve d'un courage exemplaire pour conserver le premier accessit. Pleinement rassurant aux galops, il fera parler son finish. Enfin, Summer Snow, descendant de catégorie, demeure à l'affût du moindre faux pas des animateurs.

Notre choix : Secret Oasis

4e course : Spelling Bee veut décrocher son brevet

Malchanceux lors de sa récente apparition dans un lot de Groupe 3, où il avait dû négocier toute la ligne opposée le nez au vent, Spelling Bee mérite une réhabilitation complète. Cette fois aligné face à une opposition nettement plus modeste, ce coursier pétri de qualité s'élancera avec l'intention de courir à l'abri. Si son jockey parvient à économiser sa pointe de vitesse jusqu'à l'entrée de la ligne droite finale, son coup de reins devrait faire d'énormes ravages. Il devra toutefois se méfier de Bacchus, qui descend sensiblement d'un étage après une tentative infructueuse sur les 2 400 mètres du Maiden. De retour sur une distance plus conforme à ses aptitudes, il s'annonce redoutable. Gimmeanotherchance, bien que contraint de s'élancer de la seconde moitié du



peloton, conserve son mot à dire pour les places.

Notre choix : Spelling Bee

5e course : Havana Moon, le métronome du jour

Impressionnant de régularité et de polyvalence depuis le début de la campagne, Havana Moon fait figure de point d'appui extrêmement solide dans cette cinquième épreuve. Brillant vainqueur sur 1 650 mètres dernièrement, ce fils de Last Winter aborde ce nouvel engagement dans une condition physique étincelante. Particulièrement maniable et doté d'un mental de guerrier, il a tous les atouts en main pour signer un nouveau succès.

Le danger viendra en priorité de Bugalugs. De retour sur une distance à sa convenance après une expérience sur trop long, il a enchaîné les excellents galops matinaux et se présente au sommet de sa forme. Zoomie, quant à



lui, fera une nouvelle fois étalage de sa régularité pour accrocher un accessit.

Notre choix : Havana Moon

7e course : Fire Starter prêt à embraser le final

Pour clôturer cette 17e journée, la logique voudrait que Fire Starter trouve enfin une juste récompense à son impressionnante régularité. Modèle de courage, ce pensionnaire a déjà prouvé sa capacité à dicter son rythme ou à s'imposer en véritable patron. De retour sur un parcours parfaitement taillé pour ses qualités d'accélérateur et affichant une fraîcheur resplendissante lors de ses récents travaux, il réunit toutes les garanties pour s'imposer.

Ses principaux rivaux seront Jet Black-fire, qui affiche une progression constante à l'entraînement ces dernières semaines, et Kola Tonic, très affûté le matin et capable de réaliser un coup

d'éclat s'il parvient à s'infiltrer au bon moment.

Notre choix : Fire Starter

Top Win :

Diamond Days & Havana Moon

Top Place : Captain Lannister

Value Bet : Divine Warrior

Best Trained Horse : Solomon Seal

Place Accumulator : 1-9-3-2-3-6-7



DIMANCHE 04 AU 10 OCTOBRE 2026

Ligue des nations : l'Angleterre frappe fort, l'Espagne déroule, la France marque le pas

Une démonstration anglaise, une Espagne toujours portée par Lamine Yamal et des Bleus freinés par l'Italie : cette troisième journée de Ligue des nations a offert des trajectoires contrastées. Tandis que l'Angleterre a écrasé la Croatie (7-0), la Roja a dominé la République tchèque (3-1). La France, elle, a dû se contenter d'un nul (1-1) pour les débuts de Zinedine Zidane au Stade de France comme sélectionneur.

L'Angleterre a signé la démonstration la plus spectaculaire de cette journée. À Rijeka, les hommes de Thomas Tuchel ont submergé une sélection croate incapable de contenir leur puissance offensive. Sept buts, cinq buteurs différents et une maîtrise collective impressionnante : les Three Lions ont transformé un déplacement annoncé comme délicat en véritable festival. Harry Kane a lancé les siens dès la huitième minute, trompant Dominik Livakovic d'un ballon piqué. Cette ouverture rapide a installé les Anglais dans leur match et annoncé une soirée particulièrement éprouvante pour la défense croate.

Jude Bellingham a ensuite conclu une longue séquence collective pour doubler la mise à la 21e minute. Omniprésent entre les lignes, le milieu offensif a dicté le rythme des attaques anglaises, multipliant les déplacements et les passes qui ont désorganisé ses adversaires. Son influence a largement dépassé son seul but.

Anthony Gordon a porté le score à 3-0 de la tête, sur un centre de Jarell Quansah, avant que Bukayo Saka ne profite d'un nouveau mouvement offensif pour inscrire le quatrième juste avant la pause. À la mi-temps, la rencontre avait déjà perdu tout suspense.

Kane et Saka voient double

L'Angleterre n'a pourtant pas relâché son effort. Kane a inscrit son deuxième but à la 53e minute, en reprenant un centre au second poteau. Saka l'a imité à la 68e, exploitant une erreur de transmission dans une défense croate totalement dépassée.

Tuchel a ensuite fait entrer plusieurs joueurs, sans casser la dynamique de



son équipe. Morgan Rogers a parachevé le succès à la 87e minute : servi par Bellingham, il a contourné le gardien avant de pousser le ballon dans le but vide. Au-delà du score, cette prestation met en lumière la variété des solutions anglaises. Construction patiente, accélérations, centres et exploitation des erreurs adverses : les visiteurs ont trouvé plusieurs chemins vers le but. Avec six points, ils occupent la deuxième place du groupe 3, derrière l'Espagne.

Yamal lance encore la Roja

À Oviedo, les Espagnols ont également poursuivi leur parcours victorieux, même si leur succès contre la République tchèque a été moins tranquille que ne le suggère le résultat final. Lamine Yamal a une nouvelle fois donné le ton. Dès la sixième minute, l'ailier barcelonais a ouvert le score d'une superbe frappe enroulée du gauche. Déjà décisif lors des rencontres précédentes, il confirme son rôle central dans l'animation offensive espagnole.

Rodri a creusé l'écart à la 35e minute, concluant une transition rapide d'une frappe du plat du pied droit. À cet instant, la Roja semblait avoir pris une option confortable sur une troisième victoire consécutive.

Mais la seconde période a changé la

physionomie de la rencontre. Moins incisifs après les sorties de Yamal et d'Alex Baena, les Espagnols ont laissé leurs adversaires reprendre confiance. Jiri Slama a réduit l'écart à la 69e minute, avant qu'un but de Ryan Naderi ne soit annulé pour obstruction, dix minutes plus tard. Mikel Merino a finalement délivré les siens à la 89e minute. Cette victoire permet à l'Espagne de conserver la tête avec neuf points et de prolonger sa série d'invincibilité à 41 rencontres. Luis de la Fuente a néanmoins reconnu les difficultés de son équipe, largement remaniée dans un calendrier particulièrement chargé.

La France déçoit pour les retrouvailles de Zidane

L'ambiance était festive au Stade de France, où Zinedine Zidane retrouvait le public français dans son nouveau rôle. Une ovation et un immense tifo l'ont accueilli, mais la prestation des Bleus n'a pas prolongé cet enthousiasme. Face à une Italie solide, les Français ont manqué de créativité et de précision. Les visiteurs se sont même procuré les meilleures occasions de la première période, notamment par Moïse Kean et Davide Frattesi. Michael Olise a finalement débloqué la situation à la 55e minute, sur un magnifique coup franc après un décalage de Rayan Cherki. Mais Alessandro Bastoni a égalisé treize minutes plus tard, profitant d'un moment d'inattention défensive. L'exclusion de Dayot Upamecano, averti une seconde fois à la 85e minute, a compliqué la fin de rencontre. Mike Maignan avait auparavant dû intervenir pour empêcher Kean de donner l'avantage aux Italiens.

En l'absence de Kylian Mbappé, Ousmane Dembélé n'a pas apporté l'impulsion attendue. Les Bleus restent leaders du groupe 1 avec sept points, mais leur rendez-vous contre la Belgique devra montrer davantage de maîtrise. Pour Zidane, ce premier accroc rappelle que son équipe reste en construction.



DIMANCHE 20 AU 26 SEPTEMBRE 2026

Manchester City : Rui Pinto craint pour sa vie après avoir divulgué des documents confidentiels

À l'origine de révélations sur les finances du football européen, Rui Pinto affirme que sa protection comme témoin prendra fin le 10 octobre. Le fondateur de Football Leaks, qui dit avoir reçu plusieurs menaces de mort, redoute une tentative d'assassinat et annonce devoir se réfugier dans un lieu tenu secret.

Rui Pinto lance un cri d'alarme. Selon les informations rapportées par BBC Sport, le Portugais de 37 ans doit prochainement quitter le programme de protection des témoins dont il bénéficie depuis 2020. Il y avait été admis après avoir accepté de coopérer avec les autorités et de leur transmettre des fichiers obtenus dans le cadre de Football Leaks.

Dans un message publié vendredi sur le réseau social X, il affirme que cette décision le place dans une situation où sa vie est en danger. Évoquant plusieurs

menaces de mort et un risque sérieux de tentative d'assassinat, il explique n'avoir d'autre choix que de s'installer dans un endroit non divulgué, pour une durée indéterminée.

Des révélations au cœur de l'affaire Manchester City

Le nom de Rui Pinto est associé à la divulgation de milliers de documents confidentiels concernant le football professionnel. En 2018, des courriels et des pièces financières transmis au magazine allemand Der Spiegel avaient alimenté des enquêtes sur les finances de Manchester City et de possibles violations des règles du fair-play financier. Selon BBC Sport, le club anglais a été reconnu coupable des charges concernant des manquements aux règles

financières de la Premier League entre les saisons 2009-2010 et 2017-2018. Manchester City a fait appel de cette décision. Dans un communiqué diffusé, les avocats de Pinto soulignent que plusieurs procédures issues des révélations restent en cours, notamment celle concernant le club anglais. Ils estiment que la fin de sa protection l'expose davantage.

Un parcours judiciaire controversé

Rui Pinto se présente comme un lanceur d'alerte. Il a toutefois été condamné au Portugal à quatre ans de prison avec sursis pour des infractions comprenant l'accès illégal à des données et une tentative d'extorsion. Lors de son premier procès, en 2020, il portait un gilet pare-balles. Toujours selon BBC Sport, il a été



acquitté cette année, dans un second procès, de 241 chefs d'accusation liés à l'accès illégal à des comptes de messagerie.

Pinto a désormais lancé une collecte de fonds pour financer sa sécurité et faire face à cette situation. Sollicitée par BBC Sport, la commission portugaise compétente n'avait pas encore livré sa réaction dans l'article transmis.

City fait appel et conteste un verdict aux lourdes conséquences

Reconnu coupable de manquements aux règles financières de la Premier League par une commission indépendante, selon BBC Sport, Manchester City a confirmé avoir fait appel. Le club conteste fermement les conclusions rendues contre lui, tandis que la Fédération anglaise de football examine les répercussions de cette affaire.

Manchester City engage une nouvelle bataille. Dans un communiqué, le club anglais affirme que la décision de la commission comporte des erreurs substantielles de droit, de principe et de fait. Il estime, en conséquence, que le verdict ne peut être considéré comme fiable.

Maintenant son innocence, City indique avoir déposé jeudi soir un dossier comprenant un ensemble de preuves qu'il présente comme irréfutables pour soutenir ses positions. Cet appel ouvre une nouvelle étape dans une procédure susceptible de peser durablement sur le football anglais. La commission indépendante a reconnu le club coupable de l'ensemble des charges concernant des violations des règles financières de la Premier League entre les saisons 2009-2010 et 2017-2018. Ses conclusions font notamment état de contrats fictifs conclus avec plusieurs partenaires commerciaux afin de dissimuler des fi-



nancements dépassant 830 millions de livres sterling.

La Fédération anglaise suit le dossier

La Football Association (FA) a souligné

que ce verdict avait des implications importantes pour l'intégrité du football. Elle affirme examiner attentivement la décision et ses conséquences, tout en se réservant la possibilité d'intervenir. La fédération précise toutefois que la procédure opposant la Premier League à Manchester City demeure en cours.

Elle ne souhaite donc pas commenter davantage à ce stade, mais assure qu'elle suivra les développements de près. Ses pouvoirs pourraient lui permettre d'ouvrir sa propre enquête, avec la possibilité de sanctions supplémentaires.

Le financement du sponsoring au centre du débat

D'après des sources citées, City devrait notamment soutenir en appel que certains contrats de sponsoring étaient financés par le gouvernement d'Abou Dhabi, plutôt que par les propriétaires du club. Cette argumentation pourrait cependant se heurter à des déclarations faites en 2015 par Etihad Airways aux autorités américaines.

La compagnie avait alors démenti que le gouvernement d'Abou Dhabi ait financé son partenariat avec Manchester City. Etihad avait précisé avoir payé cet accord, conclu en 2011 pour dix ans et comprenant les droits de dénomination du stade, sur ses propres liquidités. Elle avait également affirmé ne recevoir aucune subvention gouvernementale. L'examen de ces éléments constituera un enjeu majeur de l'appel, alors que City continue de contester les conclusions de la commission.



plaisance
SHOPPING VILLAGE

**READY FOR
A DELICIOUS
BREAK ?**



ROYAL ROAD, ROSE BELLE

myt

Pro further.

Available now

Postpay as from Rs 2,399/month.

36 months instalments. 0% Interest rate. 0% Deposit.

iPhone 18 Pro

PRO

